

# PLAN DE GESTION DU TERRITOIRE 2013 - 2022



**Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

rue des Sapins, 31 - B - 7603 Bon-Secours - Tél. 069 77 98 10

parcnaturel@plainesdelescaut.be - [www.plainesdelescaut.be](http://www.plainesdelescaut.be)

# Parc naturel des Plaines de l'Escaut



Parc naturel  
transfrontalier  
du Hainaut



## Antoing

Bruyelle  
Fontenoy  
Maubray  
Péronnes

## Beloeil

Aubechies  
Basècles  
Ellignies-Sainte-Anne  
Grandglise

Quevaucamps

Ramegnies  
Stambruges  
Thumaide  
Wadelincourt

## Bernissart

Blaton  
Harchies  
Pommeroeul  
Ville-Pommeroeul

## Brunehaut

Bléharies  
Guignies  
Hollain  
Howardries  
Jollain-Merlin

Laplaigne

Lesdain  
Rongy  
Wez-Velvain

## Péruwelz

Baugnies  
Bon-Secours  
Braffe  
Brasménil  
Bury

Callenelle

Roucourt

Wasmes-Audeméz-Briffoeil  
Wiers

## Rumes

La Glanerie  
Taintignies



## Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins • 7603 Bon-Secours  
+32[0]69 77 98 10 • Fax : +32[0]69 77 98 11  
[parcnaturel@plainesdelesscaut.be](mailto:parcnaturel@plainesdelesscaut.be)  
[www.plainesdelesscaut.be](http://www.plainesdelesscaut.be)

# Préface



Rares sont les espaces où les citoyens, dans une dynamique trans-communale, ont la chance de pouvoir imaginer ensemble leur futur, dessiner leurs paysages, protéger leur environnement, le tout dans une approche qui prend en compte l'humain et le développement économique local. Les Parcs naturels et le cadre juridique sur lequel ils s'appuient offrent cet espace.

Les missions décrétales des Parcs naturels visent essentiellement la protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la définition et l'orientation de projets d'aménagement du territoire, l'encouragement au développement durable, l'organisation de l'accueil, de l'éducation et de l'information du public, l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne.

Le plan de gestion du territoire que vous allez découvrir au fil des pages suivantes développe ces différentes missions au niveau du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Il est le résultat de la réflexion menée pendant plusieurs mois, sous l'égide de l'équipe du Parc, par des citoyens désireux de devenir acteurs de leur territoire pour eux-mêmes et pour leur descendance.

C'est sur base de la mise en œuvre de ce plan de gestion que, de façon décennale, le Parc naturel sera évalué à l'avenir. Il s'agit donc d'un document capital qui fixe pour les 10 années à venir les grands défis à relever et ce n'est que par l'union des moyens des administrations publiques et des acteurs locaux que ces objectifs pourront être atteints.

Pour reprendre le slogan d'une organisation bien connue : « On compte sur vous ! ».

Bonne lecture...

Damien BAUWENS  
Directeur du Centre du Département  
de la Nature et des Forêts de MONS  
(Service public de Wallonie)



Faire vivre un Parc Naturel, quel défi enthousiasmant ! Accompagner l'évolution d'un territoire singulier, y favoriser l'émergence de qualités nouvelles, relever les défis d'un monde en mutation rapide, améliorer le cadre de vie et l'environnement, faciliter l'activité dans le respect des habitants et de la nature, s'ouvrir aux territoires voisins, voici quelques unes des actions menées et à mener au sein du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

L'un des aspects les plus intéressants d'un Parc Naturel est la gestion décloisonnée, qui assure une vision transversale et permet de combiner et valoriser toutes les facettes du territoire. Si l'environnement naturel fait partie des atouts d'un Parc, les volets paysager, culturel, économique et humain au sens large trouvent également toute leur place dans les préoccupations des gestionnaires. En cela, le Parc naturel est un véritable territoire d'innovation.

L'évolution de la législation et le renforcement des liens avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut au sein du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, incitent à une dynamique nouvelle qui se traduit par l'adoption d'un nouveau plan de gestion pour le PNPE, étroitement lié à la nouvelle charte du PNRSE. Le nouveau décret wallon impose un suivi et des évaluations des Parcs. Loin de le voir comme une contrainte, les acteurs du PNPE se sont lancés avec enthousiasme dans l'élaboration d'un contrat ambitieux qui renforce la cohérence et l'implication de l'ensemble des acteurs présents au sein du territoire, en ce compris la population, plus que jamais interpellée par la dynamique en marche.

Marie-Françoise GODART  
Chargée de cours en environnement à l'ULB (IGEAT),  
Directrice de GESTe (Gestion de l'Environnement,  
Sociétés et Territoires)

# Le mot du Président



Nos populations évoluent. Leur développement se doit d'être harmonieux, durable, imprégné d'une nécessaire socialisation. En effet, nous devons vivre ensemble et tendre vers le bien-être. Et le travail du gestionnaire public, des institutions, depuis le Ministre fonctionnel jusqu'au Conseiller communal, depuis la tête de l'administration à sa plus simple déclinaison, ce travail doit lui aussi s'accorder avec les aspirations des citoyens, des associations qui les représentent. Cette méthodologie participative a prévalu dans la conception de ce plan qui, il faut le souligner, est essentiellement un document de portée stratégique.

Parallèlement à nos populations, nos territoires, nos paysages évoluent eux aussi. Les frontières créées par l'histoire peuvent aussi s'effacer, se gommer par l'histoire. Car c'est l'homme qui conditionne son espace de vie. Il est acteur de ses paysages, de son quotidien par son comportement et ses réflexions.

Ainsi, le développement durable, qui intègre transversalement nos politiques, doit se décliner en bassin de vie : le transfrontalier est la dimension qui a été choisie.

C'est ce concept que notre Parc naturel met en exergue symboliquement, par essence, mais aussi à travers cette vision stratégique. Ce manifeste est sage, précurseur et volontariste, pour le développement harmonieux des populations de nos communes rurales et l'intégration heureuse dans leur cadre de vie.

Pierre WACQUIER  
Président de la Commission de Gestion  
et du Pouvoir organisateur  
du Parc naturel des Plaines de l'Escaut



Le transfrontalier se vit ensemble au quotidien. Ce nouveau projet le confirme. Nous continuons à tracer le chemin pour dépasser les frontières.

Avec ce nouveau Plan de Gestion du territoire 2013 – 2022 animé par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, c'est une étape supplémentaire dans notre dynamique commune de Parc naturel transfrontalier du Hainaut, après le reclassement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut en 2010 avec sa nouvelle Charte de territoire 2010-2022.

Ce nouveau Plan de gestion marque l'engagement commun entre nos deux Parcs naturels, wallon et français, vers un horizon convergent : 2022.

L'exercice d'une nouvelle ambition à dix années avec les acteurs du territoire est toujours un moment particulier et indispensable pour se donner un cap et confirmer l'engagement commun et le sens dans lequel chacun des acteurs souhaite aller. Il est encore davantage lorsqu'on s'engage aussi avec des objectifs transfrontaliers.

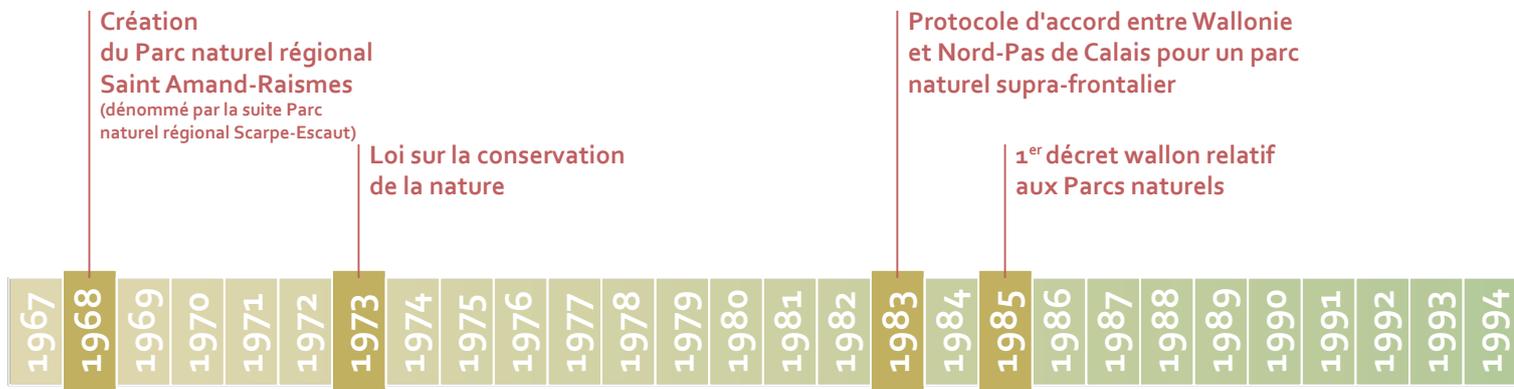
Aujourd'hui, avec le Plan de gestion du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les acteurs du territoire affichent une réelle stratégie transfrontalière pour relever collectivement les défis, mutualiser leurs énergies et se mobiliser au sein du projet de territoire, un territoire transfrontalier sur lequel nous cheminerons ensemble.

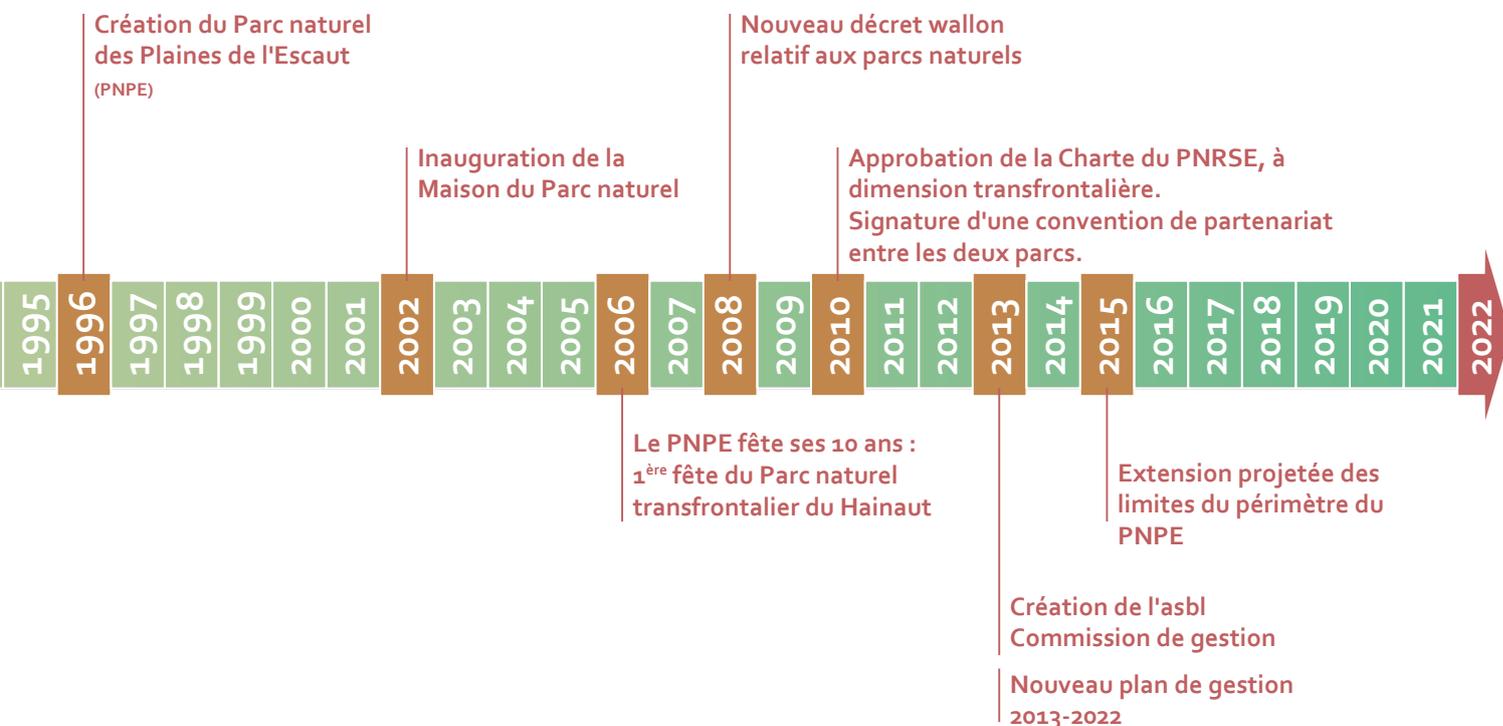
Érick CHARTON  
Président du Syndicat Mixte de gestion  
du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

# Sommaire

1.	Une longue histoire	p. 6
2.	Un contexte favorable	p. 8
3.	Un contrat ambitieux et collectif pour le territoire	p. 9
4.	Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut : une ambition transfrontalière autour de l'engagement de 2 parcs naturels	p. 10
5.	Un contexte mondial, une ambition locale ?	p. 14
6.	Le territoire	p. 17
6.1.	Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut	p. 17
6.2.	Des perspectives d'extension	p. 17
7.	Méthode d'élaboration du nouveau plan de gestion	p. 18
8.	Résumé du diagnostic territorial	p. 20
8.1.	Contexte territorial	p. 20
8.2.	Géographie physique	p. 22
8.3.	Le contexte socio-économique	p. 23
8.4.	Développement territorial	p. 26
8.5.	Agriculture	p. 29
8.6.	La dimension paysagère	p. 32
8.7.	Le patrimoine naturel	p. 34
8.8.	L'environnement	p. 39
9.	Le plan de gestion : un projet de territoire à l'horizon 2013-2022	p. 42
9.1.	Plan de gestion : les principes	p. 43
9.2.	Plan de gestion : tableaux synthétiques	p. 46
9.3.	Ambitions, objectifs stratégiques et opérationnels	p. 48
10.	Description des moyens financiers, matériels et humains	p. 92
11.	Glossaire <sup>1</sup>	p. 94

[1] Les termes suivis d'une \* font l'objet d'une définition dans la partie « Glossaire ».





# 1. Une longue histoire

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (PNPE) a été créé en juin 1996, par Arrêté du Gouvernement wallon. Cette reconnaissance faisait suite à un long cheminement, jalonné d'abord par la signature d'un protocole d'accord entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région wallonne pour la création d'un parc naturel « suprafrontalier », une étude de faisabilité pour la « *Création d'un parc naturel franco-belge des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut* » réalisée par la SIDEHO<sup>2</sup> en 1984, et la procédure de création du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, démarrée au début des années 90.



[2] Société intercommunale de développement et d'aménagement du territoire du Hainaut occidental

## 2. Un contexte favorable

La révision profonde du décret relatif aux parcs naturels en 2008 a permis de clarifier les missions (rôles) des parcs naturels. Les 7 rôles précisés dans le décret engagent les parcs naturels autour de la préservation et la mise en valeur de leur territoire rural habité, à forte identité, et de la mise en œuvre de projets de développement durable fondés sur la protection et la valorisation de leur patrimoine naturel et culturel.

Le Plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut nécessitait d'intégrer cette évolution réglementaire, ainsi que les nouveaux enjeux qui animent ce territoire, afin de faire face aux défis du futur. Une évaluation au terme de 10 ans est désormais prévue.

Au cours des quinze années d'existence du PNPE, une équipe technique s'est structurée et de nombreux projets et démarches ont été engagés.

Le processus de révision de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour la période 2010-2022, intégrant l'entièreté du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH), a permis de définir des enjeux et une stratégie commune. Néanmoins, cette procédure française nécessitait que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut produise également ce travail approfondi de définition des enjeux de son territoire et de la stratégie à mettre en place pour y répondre.

Enfin, les nouvelles équipes communales qui se sont mises en place en janvier 2013, de même que la nécessité de refondre totalement la gouvernance de la Commission de gestion du Parc naturel dans le cadre de sa transformation en asbl, représentaient également une opportunité pour redéfinir et partager une stratégie de territoire pour les dix prochaines années.



### 3. Un contrat ambitieux et collectif pour le territoire

Le nouveau plan de gestion 2013-2022 veut matérialiser l'ambition du territoire dans les champs de compétences des parcs naturels. Face aux nombreux défis qui se présentent à lui, ce projet marque une volonté particulière des acteurs et usagers du territoire d'opter pour une destinée choisie plutôt que subie. Les problématiques sont en effet nombreuses et des risques sont bien présents, ceux particulièrement qui feraient perdre à ce territoire ses caractéristiques, son identité, ses potentiels.

Sans un volontarisme dynamique de l'ensemble des acteurs, il est clair que le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut subira une évolution que la plupart des territoires connaissent, à des vitesses variables : globalement, une banalisation et une détérioration de son cadre de vie. L'évolution « naturelle » des différents phénomènes en jeu ne peut en effet garantir, comme par le passé, la préservation et le renforcement d'un territoire de qualité.

La stratégie du Plan de gestion marque le refus de cette fatalité pour activer un certain nombre de leviers pouvant favoriser la résilience\* du territoire. Cela passe par une prise de conscience, avant une appropriation des objectifs, et une mise en mouvement.

Des choix sont à poser. Il n'y a pas de déterminisme, de fatalité, mais une destinée choisie où des acteurs s'engagent de manière volontariste autour d'un projet de territoire. C'est en tous les cas le pari que défend le Plan de gestion.

Le Plan de gestion n'a donc pas voulu se limiter à identifier des objectifs à mettre en œuvre et à traduire en programme d'actions uniquement par l'équipe technique du Parc naturel. Il propose donc, sans l'appui d'un cadre réglementaire existant, un contrat collectif pour le territoire.

Il appelle ainsi à l'engagement et à la responsabilité, non seulement de l'équipe technique, mais aussi et particulièrement des membres qui composent la Commission de gestion (Communes, associations et structures actives sur le territoire) et, au-delà, l'ensemble des acteurs et gestionnaires publics ou privés dans le cadre de leurs compétences.

C'est, sans doute, l'enjeu majeur de ce nouveau plan de gestion, première approche du genre pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Pour y contribuer, ces acteurs et gestionnaires seront sollicités afin d'en partager la stratégie et de la relayer dans leurs prérogatives.

Le défi est de taille. Cela nécessite non seulement d'avoir une bonne connaissance de la situation et de l'état des lieux, pour poser le diagnostic approprié, de manière responsable. Cela nécessite surtout de pouvoir faire évoluer ses pratiques, ses savoir-faire, pour les adapter au mieux aux réalités et surtout anticiper ses évolutions. Il s'agit sans aucun doute d'une nécessité de faire autrement, de dépasser les compétences sectorielles, d'aller au-delà d'une application stricte d'un cadre réglementaire.

Les enjeux nécessitent de trouver de nouvelles réponses, d'expérimenter, d'inventer, d'innover pour des solutions plus efficaces. Cela impose une nouvelle gouvernance, une nouvelle capacité à s'organiser et à agir collectivement.

L'équipe technique, seule, ne peut relever ces défis. Elle n'en a ni les moyens, humains ou financiers, ni toutes les compétences et prérogatives. Bien au contraire, il s'agit de s'appuyer sur les compétences des acteurs et gestionnaires du territoire et de mutualiser les moyens et l'expertise de chacun.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, à la fois territoire et structure de gouvernance, par contre, peut initier, faciliter, susciter, expérimenter, coordonner et servir de caisse de résonance.

Si le Plan de gestion figure une stratégie pour un territoire, il se doit de préciser le rôle que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (institution) pourra jouer pour chacun des objectifs. C'est dans ces limites que pourra s'opérer une évaluation de son action, telle que prévue par le décret.

## 4. Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut : une ambition transfrontalière autour de l'engagement de 2 parcs naturels

Sur l'autre versant de la frontière, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est composé de 55 communes, 2 communes associées et 7 villes-portes pour un territoire de 42.000 hectares et 194.000 habitants.

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH), qui associe le PNPE et le PNRSE, forme un ensemble d'une centaine de villes et villages, soit au total près de 255.000 citoyens sur 745 km<sup>2</sup>.

Le PNTH matérialise le projet de territoire transfrontalier entre les deux versants de parcs naturels. Il poursuit les axes stratégiques suivants :

- le maintien d'un tissu socio-économique rural dynamique et performant
- le soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- la préservation de la ressource en eau
- l'accompagnement des projets d'aménagement durable
- le développement de la trame écologique\*
- la valorisation des patrimoines locaux
- l'enrichissement du cadre de vie et des paysages
- le tourisme durable
- la sensibilisation des habitants aux ressources du territoire

La convergence du cadre réglementaire des deux parcs naturels a permis de faciliter cette ambition.

Nés du décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 enrichi de la loi du 8 janvier 93 dite « loi Paysage » et de la loi du 14 avril 2006 sur les Parcs nationaux, naturels marins et naturels régionaux, les Parcs naturels régionaux sont « des territoires, des hommes, des valeurs partagées. Ils sont des territoires remarquables au sein des régions françaises, des territoires recelant des patrimoines naturels, culturels de qualité, mais fragiles. Animés d'un esprit pionnier, les hommes et les femmes qui les ont fondés et qui les portent aujourd'hui partagent des valeurs ancrées dans l'identité culturelle de leurs territoires. »

Selon le décret n°94-765 du 1<sup>er</sup> septembre 1994, un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger le patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.



Le décret relatif aux Parcs naturels de Wallonie du 16 juillet 1985, issu de la Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, révisé profondément le 3 juillet 2008, définit le Parc naturel comme « un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ».

Selon le décret wallon du 3 juillet 2008, un parc naturel vise à :

- assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel ;
- contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie ;
- organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne ;
- rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes ;
- susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.

Un Protocole d'accord a été signé le 7 octobre 1983 entre la Région Nord-Pas de Calais et la Région wallonne en vue d'unir leurs efforts, en concertation avec les collectivités départementales, provinciales et communales, pour promouvoir la création d'un « Parc naturel supra frontalier » des Plaines de la Scarpe et de l'Escaut. L'objectif est alors de mettre en œuvre une politique globale et harmonieuse de développement et d'aménagement fondée sur les ressources locales et des activités respectueuses des équilibres naturels.

Ce point de départ a été suivi par près d'une trentaine d'années de coopération transfrontalière ininterrompue, soutenue par les programmes Interreg successifs, autour d'actions concrètes en matière de gestion des milieux naturels et de l'eau, de paysages, d'activités éducatives et de manifestations, de valorisation du territoire et des ressources locales... Une gouvernance technique et politique a été mise en place.

La révision de la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, à dimension transfrontalière, s'est concrétisée, le 8 janvier 2010, par la signature d'une convention de partenariat entre les deux parcs naturels, qui matérialise le partage des ambitions, des enjeux et d'une stratégie commune. Une démarche de faisabilité d'une structure juridique commune est engagée.



# Tableau de la charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout : la stratégie du projet de territoire

	n° mesure	Intitulé	Ambition transfrontalière*
Vocation 1	<b>Scarpe-Escout, Terre de solidarités où s'invente, entre ville et campagne, une nouvelle manière de vivre et habiter son territoire</b>		
	<b>Orientation 1 : Adopter une nouvelle gestion de l'espace équilibrée et volontariste</b>		
	1	Renforcer et améliorer la connaissance et les outils d'aide à la décision	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	2	Maîtriser l'étalement urbain et le développement des infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
	3	Préserver l'espace rural, agriculture et naturel en maîtrisant mieux les usages	<input checked="" type="checkbox"/>
	4	Développer un urbanisme alliant qualité et exemplarité des projets d'aménagement et de construction	<input checked="" type="checkbox"/>
	5	Coordonner les politiques foncières	<input checked="" type="checkbox"/>
	<b>Orientation 2 : Favoriser un « mieux vivre » ensemble et réduire les clivages sociaux entre sous-territoires du Parc</b>		
	6	Développer le « mieux être » ensemble	<input checked="" type="checkbox"/>
	7	Raffermir le lien social et recréer des solidarités de proximité	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Favoriser la mobilité et l'accessibilité sociale et physique	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Orientation 3 : Développer la coopération et la solidarité territoriale</b>			
9	Développer la coopération et la solidarité autour de la spécificité périurbaine du territoire	<input checked="" type="checkbox"/>	
10	Construire une coopération et une solidarité autour de la spécificité du paysage culturel évolutif du bassin minier Nord-Pas de Calais	<input checked="" type="checkbox"/> à <input type="checkbox"/>	

Vocation 2	<b>Scarpe-Escout, Terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier... forgent le caractère rural et les identités du territoire</b>		
	<b>Orientation 4 : Préserver et restaurer les réseaux écologiques</b>		
	11	Poursuivre la connaissance, l'expérimentation et la recherche	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	12	Préserver et restaurer les sites d'intérêt régional, national voire international (cœurs de biodiversité)	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	13	Préserver et restaurer le réseau des milieux aquatiques et humides	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	14	Préserver et restaurer le réseau des milieux forestiers	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	15	Sauvegarder et restaurer le réseau des milieux agraires	<input type="checkbox"/>
	16	Sauvegarder et restaurer un réseau des sites en voie de recolonisation	<input type="checkbox"/>
	<b>Orientation 5 : Renforcer la gestion globale de l'eau à l'échelle transfrontalière</b>		
	17	Améliorer la connaissance des masses d'eau du territoire	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	18	Préserver la ressource en eau souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>
	19	Améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface	<input checked="" type="checkbox"/>
	20	Améliorer la planification et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant transfrontalier	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
	21	Mettre en cohérence la gestion de l'eau à l'échelle transfrontalière en favorisant la mise en œuvre du SAGE Scarpe aval (F), l'élaboration du SAGE Escout (F) et du Contrat de Rivière Escout (B)	<input type="checkbox"/>
	<b>Orientation 6 : Préserver et valoriser le paysage</b>		
	22	Affiner et faire partager la connaissance des paysages naturels et bâti	<input type="checkbox"/> à <input checked="" type="checkbox"/>
23	Affiner le caractère des paysages identitaires et prévenir leur banalisation	<input type="checkbox"/>	
24	Améliorer la qualité des paysages quotidiens des villes et villages	<input checked="" type="checkbox"/>	
25	Renforcer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti	<input checked="" type="checkbox"/>	
26	Mobiliser autour du paysage et du cadre de vie	<input type="checkbox"/>	

Scarpe-Escaut, Terre d'un développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques		
Orientation 7 : Lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique, en particulier agricole		
27	Favoriser un climat économique dynamique	▶
28	Créer les conditions pour pérenniser l'activité économique	▶
29	Accompagner les projets d'installation adaptés au territoire	▶
Orientation 8 : Développer les activités valorisant l'identité et les ressources locales du territoire		
30	Initier et développer les activités contribuant au maintien des éléments spécifiques du territoire	▶
31	Initier et développer les produits et activités issus d'un savoir-faire ancien	▶
32	Développer et structurer une offre de tourisme et de loisir originale et durable	▶ à □
33	Développer des démarches collectives pour valoriser les activités liées aux spécificités du territoire	▶
Orientation 9 : Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement		
34	Organiser une veille des pratiques	▶
35	Amplifier et déployer une démarche d'amélioration environnementale auprès des acteurs économiques et collectivités territoriales	▶
36	Accélérer la diffusion des pratiques exemplaires	▶

Scarpe-Escaut, Terre de mobilisation où les individus s'investissent en faveur du territoire		
Orientation 10 : Connaître et faire connaître pour partager les caractéristiques et les enjeux du territoire		
37	Mieux partager les caractères et les enjeux du territoire	□ à ■
38	Faire évoluer le regard sur le territoire	▶ à □
39	Développer et diffuser une création culturelle valorisant les patrimoines et les ressources durables du territoire	▶
Orientation 11 : Déployer la sensibilisation et l'éducation au territoire		
40	Confirmer la spécificité éducative du territoire en direction des jeunes	□ à ■
41	Développer les savoir-faire, les programmes et les outils de vulgarisation	□ à ■
42	Créer et animer un réseau d'ambassadeurs du territoire	▶ à ■
Orientation 12 : Susciter l'envie d'agir et donner les moyens de développer une citoyenneté et une coopération active		
43	Contribuer au développement du débat participatif	□ à ■
44	Généraliser les pratiques exemplaires mobilisant l'éco-citoyenneté	□ à ■
45	Encourager l'engagement citoyen en favorisant de la consommation de proximité	▶ à □
Orientation 13 : Agir avec le territoire à travers la coopération européenne et internationale		
46	Développer la solidarité, la transversalité et l'éco-citoyenneté à travers la coopération européenne et décentralisée	□

## LÉGENDE

(\*) Ambition transfrontalière de la mesure

- ▶ engagement d'une démarche transfrontalière
- mise en œuvre coordonnée
- gestion commune

## 5. Un contexte mondial, une ambition locale ?

Depuis maintenant plusieurs décennies, la dégradation généralisée de l'environnement naturel préoccupe les citoyens. À partir des années 1970, on a commencé à s'interroger sur la capacité de la biosphère à fournir les ressources nécessaires à la poursuite de la croissance économique. La politique environnementale s'est mondialisée davantage à partir de la Conférence de Rio en 1992, jetant les ponts d'un nouveau partenariat mondial axé sur le concept de développement durable.

De la Conférence de Rio émanent plusieurs accords dans le cadre du plan d'action 21 (Agenda 21\*, toujours une référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires) tels que la Convention sur la Biodiversité, la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (amenant le Protocole de Kyoto en 1997) et la Déclaration de Rio.

De nos jours, le développement durable et l'idée de maintenir un environnement sain font l'objet d'un large consensus au sein de la population avec, néanmoins, des degrés très divers d'intérêt et de modification de pratiques. La complexité des problèmes environnementaux rend difficile la compréhension et l'appropriation par le citoyen

lambda de ces problématiques. Mais globalement, la prise de conscience de l'épuisement des ressources pétrolières et du réchauffement climatique à venir, du déclin de la biodiversité, permet un accord sociétal sur le fait qu'un changement des modes de vie et du modèle économique devient inéluctable. Les experts, les médias, les scientifiques sont, bien entendu, parties prenantes dans cette prise de conscience.

Cela exige des mesures au niveau mondial, le plus souvent, concrétisées à l'échelle locale. Rien d'étonnant donc que, depuis plusieurs décennies, apparaît une profusion de législations, de conventions, de règlements, de directives aux niveaux international et européen. Ces différentes sources de droit influencent très fortement les législations et politiques nationales et régionales. Leur incidence est d'autant plus forte que les directives européennes doivent être obligatoirement transposées dans les droits nationaux - avec obligation de résultats. On peut ainsi estimer que près de 80 % du droit de l'environnement régional est façonné par des obligations communautaires. Cependant, cela n'empêche en rien les institutions régionales et locales de faire preuve de volontarisme en établissant des exigences plus fortes et en menant des politiques proactives. La responsabilité des territoires locaux est en effet engagée, à triple titre.



Premièrement, les territoires locaux contribuent à la création de problématiques plus globales par agrégation. Deuxièmement, ils subiront certaines conséquences des problèmes qu'ils ont contribué à créer. Troisièmement, tôt ou tard, des entités supraterritoriales comme l'Europe, l'État, la Région exigeront qu'ils participent à l'effort de résolution de tels ou tels problèmes. Il est donc inéluctable que les espaces locaux, eux aussi, se voient assignés à la prise en charge d'enjeux globaux.

Faut-il attendre de subir les conséquences de nos actes ? Faut-il attendre qu'une réglementation nous impose de changer ? Ou faut-il plutôt être proactif et anticiper ces futures contraintes ? Ces questionnements s'appliquent bien sûr au niveau individuel, mais également à tous les niveaux de territoire. Le rôle des intercommunales, des bassins de vie, des communes, n'est pas à négliger ! L'idée est bien d'être un territoire d'expérimentation aujourd'hui pour être un territoire exemplaire demain. Cela exige néanmoins une volonté d'anticiper certaines menaces (l'augmentation des coûts du pétrole par exemple) et un certain volontarisme politique, qu'aucune réglementation ne pourra remplacer.

Au-delà de l'anticipation de contraintes, il faut donc mettre en évidence un certain nombre d'opportunités directement liées à une transition écologique qui concilierait dynamisme économique, amélioration de l'environnement et bien-être sociétal. Cela passe par la prise en compte qu'une nature en bonne santé amène, le plus souvent, une plus-value au niveau économique et social. Ainsi, des études montrent que l'attractivité territoriale pour les entreprises est accrue lorsque les territoires ont des exigences fortes en matière d'environnement et de cadre vie. Parallèlement, pour être dans une démarche d'attractivité durable, les territoires doivent à la fois avoir une réflexion sur les entreprises qu'ils souhaitent accueillir, en privilégiant des entreprises « vertueuses » (par la maîtrise de leur impact environnemental et le souci du bien-être de leurs salariés par exemple).



*« Le territoire doit servir l'entreprise, notamment en véhiculant une image positive. De manière générale, ce que le territoire développe pour la qualité de vie est essentiel pour les entreprises. Des initiatives comme la mise en place de zones d'activités orientées « développement durable » intéressent particulièrement les entreprises, avec l'idée qu'ensemble, elles pourraient faire plus et mieux ».*

La Déclaration de Politique régionale énonçait, en 2009, l'ambition de la Wallonie à occuper une position de fer de lance en matière de développement durable. Dans la foulée, le Gouvernement se dotait pour la première fois d'un Ministre du Développement durable.

Un nouveau décret prévoit que chaque nouveau gouvernement wallon sera tenu de rédiger une « *stratégie régionale de développement durable* » pour la durée de la nouvelle législature. La Région wallonne a développé un panel d'outils stratégiques à portée communale afin que ces dernières puissent mener une politique volontariste dans l'esprit du développement durable et prendre en main leur développement territorial.

Désormais, les nouvelles opérations de développement rural doivent adopter une démarche d'Agenda 21 local\*. De son côté, le Programme stratégique transversal (PST) est une démarche de gouvernance locale permettant une vue ainsi qu'une gestion transversales, décloisonnées, coordonnées voire transcommunales des projets communaux. Celui-ci devrait être établi dans chaque commune wallonne à l'occasion de la prochaine mandature communale 2018-2024. L'accès à certaines subventions est également conditionné par la mise en place d'une démarche d'Agenda 21 local.

Le Plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut veut matérialiser l'ambition du territoire et de ses acteurs locaux de s'inscrire dans une démarche forte de développement durable. Une démarche qui nécessite à la fois volontarisme et approche stratégique de ces acteurs locaux.

# 6. Le Territoire

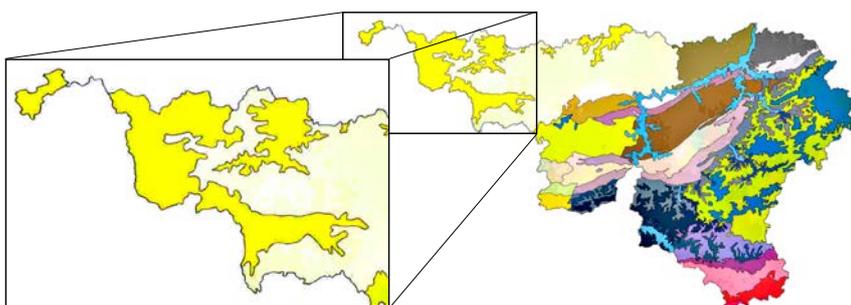


## 6.1. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut présente une grande variété de paysages et de biotopes. Les vastes massifs forestiers (Belœil, Stamburges, Bon-Secours, Howardries) et les prairies bocagères succèdent à des zones agricoles dégagées, ouvrant de vastes perspectives. Les saules têtards, les alignements d'arbres et de haies rythment l'horizontalité du regard. Anciens canaux, zones humides, mares et marais, anciennes carrières ou terrains miniers affaissés sont autant d'abris pour une faune et une flore aquatiques abondantes. Un chapelet d'anciennes sablières présentant de beaux vestiges de landes typiques ou le damier coloré des pépinières de Lesdain complètent une palette sans cesse renouvelée. L'homme a façonné des écrans de verdure à travers les nombreux parcs et jardins des belles demeures et châteaux. Chapelles, moulins, granges, fermes en carré ou fermes-châteaux contribuent à affirmer le caractère rural des paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Ce territoire a été le théâtre de passages tumultueux des Romains où déjà à l'époque, l'eau était utilisée pour le transport des marchandises. La découverte de barques gallo-romaines à Pommeroeul en atteste. À travers la présence des Français, des Anglais, des Espagnols, des Néerlandais et même des Autrichiens, cette région laisse aujourd'hui en héritage un patrimoine dense. Avec le 19<sup>e</sup> siècle et le développement de l'industrie du charbon et de la pierre, un véritable réseau de canaux s'est développé. Le canal Bleton-Ath ou l'ancien canal Pommeroeul-Antoing en sont des exemples. Ce sont encore des centaines de milliers de tonnes de marchandises qui transitent chaque année sur l'Escaut et les canaux. Entre châteaux, basilique, musées, menhir et fossiles du jurassique, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut est une terre fertile de mémoire.

## Territoires écologiques de la Wallonie



## 6.2. Des perspectives d'extension

Une extension du territoire est envisagée sur le périmètre défini par le secteur écologique « Plaines et Vallées scaldisiennes », afin de retrouver la cohérence autour de la notion biogéographique des Plaines de l'Escaut.

- SECTEURS DU DOMAINE ATLANTIQUE
- 1. Plaines et vallées scaldisiennes
  - 2. Hestino-Brabançon
  - 3. Vallées inférieures et moyennes du bassin mosan
  - 4. Pays sambrien
  - 5. Sambre - Condrusien
  - 6. Fagne atlantique
  - 7. Calésienne atlantique
  - 8. Thiérache

# 7. Méthode d'élaboration du nouveau plan de gestion

Afin de déterminer les enjeux du territoire, un diagnostic territorial<sup>3</sup> a été réalisé entre septembre 2012 et juin 2013. Cet état des lieux dresse la situation du PNPE au travers de 9 chapitres :

- Contexte territorial
- Géographie physique
- Contexte socio-économique
- Le développement territorial
- L'agriculture
- La dimension paysagère et le patrimoine bâti
- Le patrimoine naturel
- L'environnement
- Le développement durable : une préoccupation internationale, des actions locales

Un tableau des Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM) a été réalisé pour chaque chapitre.

Parallèlement, une série de réunions, de réflexions, de débats, d'échanges, de visites de terrain et de conférences a permis d'associer les habitants et représentants d'associations ou structures afin de contribuer à l'élaboration du plan de gestion, à savoir<sup>4</sup> :

- un spectacle de Théâtre-Action, le 12 février intitulé « Café équitable et décroissance au beurre », par la Compagnie des Sens Ascensionnels
- un spectacle de Théâtre-Action, le 26 février, intitulé « L'avenir de l'Agriculture se met en scène, ou la révolution des rhubarbes »
- 3 réunions décentralisées



[3] Le document est disponible sur demande ou téléchargeable sur [www.plainesdelescaut.be](http://www.plainesdelescaut.be)

[4] Les comptes rendus, supports de présentation et résultats sont disponibles sur demande.

- 8 ateliers de réflexion sur 4 thématiques :
  - Les paysages, l'eau, la biodiversité : des patrimoines à valoriser ? (14 mars et 07 mai)
  - Les ressources locales et le développement durable (soutenable), un levier de développement économique ? (21 mars et 14 mai)
  - Eco-citoyenneté : un nouveau lien à construire entre habitants et territoire ? (28 mars et 16 mai)
  - Un territoire rural en mutation : quelles opportunités ? (26 mars et 21 mai)
- 4 visites de terrain autour de la thématique : « Parc naturel des Plaines de l'Escaut : un facteur d'attractivité du territoire » ? :
  - Économie et diversification agricole, circuits courts (18 mars)
  - Des partenariats pour concilier aménagements et biodiversité (25 mars)
  - Cadre de vie rural et économie (15 avril)
  - Un espace de mobilisation et de partenariats autour des patrimoines (22 avril)
- 4 conférences-débats :
  - La nature : à quoi ça sert (les services écosystémiques) ? (13 mars)
  - Le paysage rural, préalable essentiel à tout aménagement (19 mars)
  - Quel avenir pour nos villages ruraux ? (18 avril)
  - La fin du pétrole : ça va chauffer ! (25 avril)
- 3 réunions de travail avec un groupe d'agriculteurs (06, 17 et 28 juin)
- 1 réunion de débat avec des représentants des élus des 6 communes (2 juillet)

Enfin, une enquête en ligne et un questionnaire papier ont été diffusés. Les questions portaient sur

- le regard sur le territoire au présent
- les attentes pour l'avenir
- l'information et l'implication dans le Parc naturel
- l'image du Parc naturel

L'ensemble des contributions a permis de structurer un arbre d'objectifs stratégiques et opérationnels, autour de 4 ambitions du territoire.

Un avant-projet du Plan de gestion a été approuvé par la Commission de gestion le 10 octobre 2013. Il a été transmis aux Collèges communaux des 6 communes, ainsi qu'aux administrations locales du Service public de Wallonie, pour recueillir leurs remarques et finaliser le projet.

Ce nouveau plan de gestion a été approuvé par la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut en date du 10 décembre 2013.

Il a été approuvé par les Conseils communaux d'Antoing (30/01/2014), Brunehaut (19/12/2013), Beloeil (18/12/2013), Bernissart (31/03/2014), Péruwelz (19/12/2013) et Rumes (17/12/2013).



# 8. Résumé du diagnostic territorial<sup>5</sup>

## 8.1. Contexte territorial

Situé au sud de Tournai et Mons, bordé par la frontière française, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut étend ses 26.500 hectares sur les communes d'Antoing, Bernissart, Belœil, Brunehaut, Péruwelz et Rumes. Il rassemble plus de 63.000 habitants.

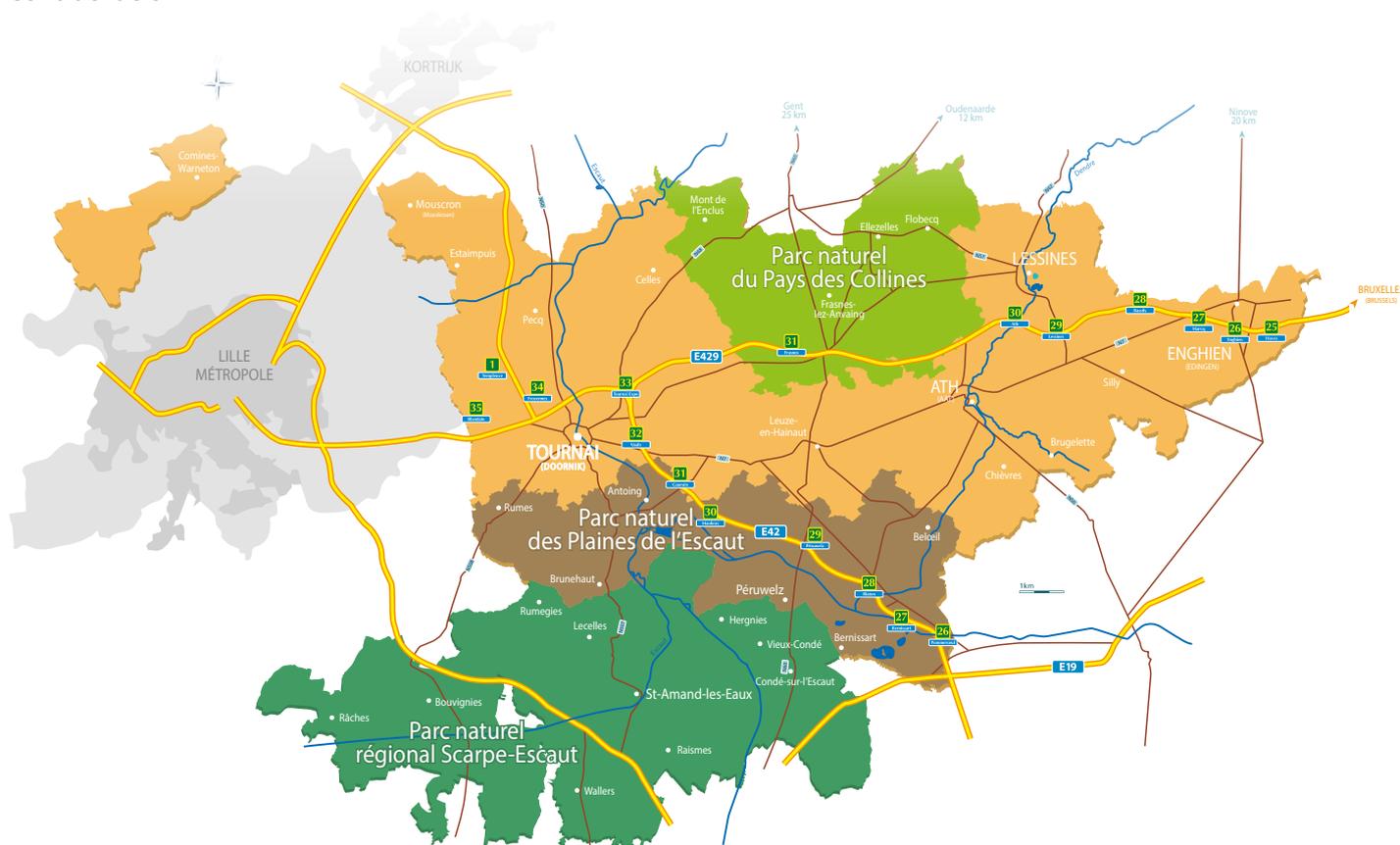
Reconnu « parc naturel » en 1996, ce territoire a pris conscience depuis près de 25 ans de la nécessité de développer un outil afin de préserver, développer et valoriser les richesses patrimoniales de cette région atypique.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut forme avec le plus ancien parc naturel régional français, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, un territoire nommé « Parc naturel transfrontalier du Hainaut » totalisant une centaine de villes et villages sur une superficie de 750 km<sup>2</sup> et une population de 255.000 habitants.

La trajectoire transfrontalière des deux parcs naturels n'a eu de cesse de se construire, patiemment, avec une constance indéfectible, pour aujourd'hui poser les fondations d'un véritable projet de territoire transfrontalier.

Les deux parcs naturels sous l'intitulé du « Parc naturel transfrontalier du Hainaut » partagent une stratégie commune et un partenariat spécifique, constituant une nouvelle étape dans l'histoire de leur collaboration.

Les Parcs naturels ont été créés pour préserver et mettre en valeur des territoires ruraux habités, à forte identité. Leurs paysages et patrimoines remarquables abritent une flore et une faune encore nombreuses et diversifiées, qui méritent d'être protégées. Le Parc naturel permet le développement d'un territoire rural dans la logique du développement durable, qui concilie l'environnement, l'économie et le social. Le premier décret fixant les missions des parcs naturels et leur fonctionnement est adopté en juillet 1985. Il a été revu en juillet 2008 et confié désormais aux parcs naturels 7 rôles autour de la préservation des patrimoines, le développement local et la sensibilisation du public. À l'heure actuelle, 9 parcs naturels ont été reconnus et couvrent 18 % du territoire wallon (48 communes).



[5] Diagnostic territorial du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, pages (7, 16, 31-32, 63-64, 91-92, 117, 133-135, 163-166), juin 2013

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut inscrit son territoire au sein d'organisations territoriales au travers desquelles il participe pleinement à leur dynamique.

Les 6 communes du Parc naturel font partie du Contrat de rivière Escaut-Lys qui couvre le sous-bassin hydrographique wallon de l'Escaut et de la Lys (14 communes). Une petite partie du territoire est reprise également dans le sous-bassin hydrographique de la Dendre (une partie de Beloeil) et de la Haine (une partie de Bernissart).

Le PNPE participe également à la dynamique du projet de territoire se structurant au sein de la Wallonie picarde (23 communes), cette dernière faisant partie de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

L'Agence intercommunale de développement IDETA est le fer de lance de ces 2 dynamiques supracommunales. IDETA constitue d'ailleurs le Pouvoir organisateur du Parc naturel des Plaines de l'Escaut depuis l'intégration de l'ancienne intercommunale du PNPE en 2004.



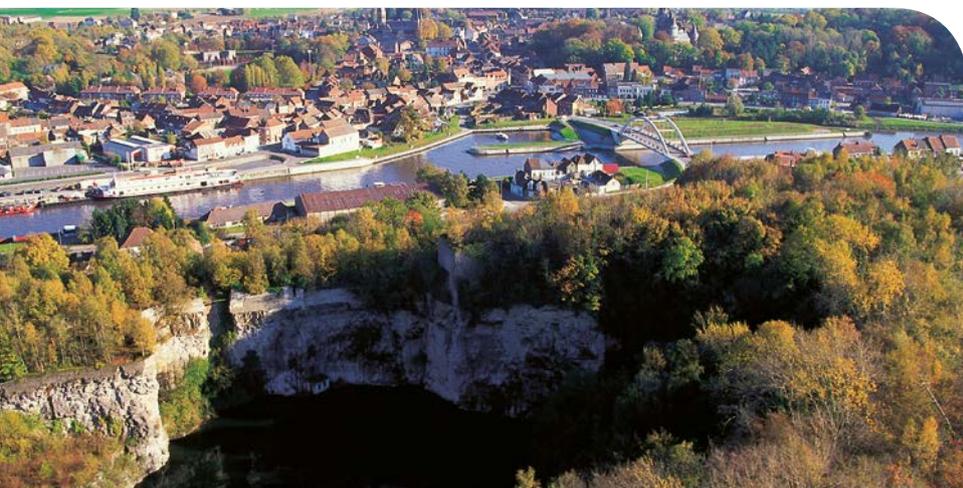
## 8.2. Géographie physique

Le climat, la géologie, le relief, l'hydrologie, la pédologie sont à la base d'une part du faciès global du territoire et, d'autre part, des ressources en présence et, par conséquent, des activités économiques et de l'occupation du sol qui en découlent.

La présence de sols limoneux de qualité liée à un climat tempéré permet, sur une grande partie du territoire, une agriculture à haut rendement. Les sols à dominante sableuse sur un relief plus ondulé ont, quant à eux, favorisé le développement d'importants massifs forestiers à l'est. Le PNPE est traversé par de nombreux cours d'eau qui s'écoulent majoritairement du nord vers le sud. La confluence des eaux de surface sur la partie sud du territoire confère à cette zone un caractère plus humide qui impacte notamment sur les pratiques agricoles et donc sur les paysages. Territoire de plaines ceinturé de bas plateaux, traversé par l'Escaut et de nombreux canaux, le PNPE est incontestablement un « territoire d'eau ».

Le sous-sol du PNPE se perçoit également. En effet, l'exploitation des ressources du sous-sol ne date pas d'hier et est encore bien présente de nos jours (Antoing). Le socle calcaire datant de l'ère primaire recèle différentes qualités de roches qui font l'objet d'une exploitation ancienne (le réputé marbre noir de Basècles, les fours à chaux par exemple) qui se prolonge jusqu'à nos jours (la pierre bleue de Tournai, les cimenteries). Cette couche calcaire du carbonifère abrite également une importante nappe souterraine caractérisée par une eau de qualité. Le sous-sol comporte aussi une formation crayeuse qui abrite un autre aquifère important (nappe de la craie) très exploité de l'autre côté de la frontière.

La présence d'une veine de houille à Bernissart a longtemps conditionné son activité économique. La fin de l'activité minière a laissé d'importants vestiges qui marquent fortement le territoire (marais d'Harchies, terrils). Du côté français, l'emprise de l'activité minière a été encore plus importante. Les sables et argiles ont également fait l'objet d'une exploitation en de nombreux endroits.



## 8.3. Le contexte socio-économique

- **Démographie**

Avec une population de 63.470 individus, la densité de population moyenne sur le territoire est de 237 hab/km<sup>2</sup> en 2011. Le PNPE est donc caractérisé par une densité bien plus faible que la Province du Hainaut et le Pays, mais celle-ci reste légèrement supérieure à celle de la Région wallonne. Cependant, au sein même des communes, on peut distinguer de fortes différences de densité entre des zones plus urbaines ou anciennement industrialisées et des entités plus rurales. Ainsi, plus de la moitié des villages restent sous le seuil de 200 hab/km<sup>2</sup>.

Les 6 communes du territoire ont connu une importante croissance démographique au 19<sup>e</sup> siècle pour atteindre une population de près de 69.300 habitants au début du 20<sup>e</sup> siècle. La population a ensuite progressivement diminué jusque dans les années 60. À partir de cette période, la décroissance démographique s'accroît fortement jusqu'à l'année 2000 (- 8,5 %) où on atteint alors 61.500 habitants. Depuis lors, le territoire connaît une reprise démographique qui, selon les prévisions, devrait se maintenir dans le futur. En effet, on peut s'attendre à atteindre une population de 67.700 individus pour 2026. Les plus de 65 ans représenteront alors 20 % de la population contre 16 % actuellement. La mutation de la structure familiale induira de nouveaux besoins en termes de mobilité, de logement, de services... Toujours à l'échéance de 2026, le territoire devrait compter 29.300 ménages contre 26.300 actuellement.



- **Emploi et économie**

La population active s'élève à 26.833 individus en 2010, avec notamment 18.537 salariés et 4.054 indépendants résidant sur le territoire. Le taux d'activité est donc de 68,4 %. Les personnes occupant effectivement un emploi correspondent à 57,9 % de la population en âge de travailler. Au vu de ces indicateurs, la situation économique sur le territoire semble légèrement plus favorable qu'en Région wallonne et en Province de Hainaut. Le taux de chômage (administratif) reste malgré tout assez élevé (17,5 % en 2010) et est plus important qu'en Région wallonne (mais plus faible que celui de la Province). Cependant, la situation économique entre les différentes communes du Parc naturel est très contrastée. De manière générale, Rumes et Brunehaut présentent des taux d'activité, d'emploi et de chômage assez bons tandis que ces indicateurs révèlent une situation moins favorable pour les communes de Péruwelz et Bernissart. Beloeil et Antoing rencontrent, quant à eux, une situation intermédiaire. Les disparités intercommunales s'expriment également au niveau du revenu. Avec un revenu moyen de 13.666 € par habitant sur le PNPE (exercice de 2009), l'indice de richesse est de 88, tout comme en Province de Hainaut.

Les deux principaux pôles d'activités du PNPE se trouvent au niveau des zones urbanisées d'Antoing et Péruwelz. Le territoire accueille en 2010 près de 1.200 établissements qui occupent 11.670 emplois salariés. Les  $\frac{3}{4}$  de ces salariés sont occupés dans le secteur des services. Le secteur de la construction occupe aujourd'hui plus de travailleurs (12 %) que celui de l'industrie (11 %). C'est la proportion d'ouvriers qui est la plus importante dans les communes, excepté à Péruwelz, où les employés sont plus nombreux. Le PNPE accueille plus de 4.500 indépendants principalement occupés par le commerce, les professions libérales et l'industrie.

En 2008, les  $\frac{3}{4}$  des travailleurs résidant sur le territoire sortaient de leur commune pour travailler. On fait face, là aussi, à une situation contrastée entre les communes.

Une part non négligeable de ces travailleurs « sortants » se dirige vers des pôles d'activités comme Tournai, Mons et Ath. Les navettes vers la capitale concernent 7.200 individus de l'arrondissement de Tournai. Le flux de travailleurs vers la France est bien moindre, alors qu'un emploi sur 10 dans l'arrondissement de Tournai est occupé par un Français.

- **Un territoire attractif**

Le territoire est caractérisé par des prix de l'immobilier relativement bas par rapport à la Wallonie picarde et à la Région wallonne, ce qui peut le rendre attractif pour de nouveaux résidents. Cela est d'autant plus vrai si l'on tient compte de la bonne fonctionnalité du réseau routier (proximité des autoroutes) et de la proximité de pôles d'activités (Tournai, Mons, Lille, Valenciennes, Bruxelles).

- **Enseignement et niveau de formation**

Le nombre d'écoles maternelles et primaires reste important sur le territoire du Parc naturel avec une soixantaine d'établissements actifs. La plupart des villages comptent donc encore une école même si plusieurs établissements ont fermé ces dernières décennies. Seulement 8 villages n'ont plus d'école. La présence d'écoles dans les villages a l'avantage de maintenir des espaces de rencontre et d'interaction entre les habitants et donc une certaine forme de sociabilité.

Le PNPE ne compte plus que deux implantations d'établissements d'enseignement secondaire, localisées à Péruwelz. Ces établissements offrent moins de 2.000 places, ce qui induit une mobilité scolaire pour un certain nombre d'élèves du territoire. L'offre en enseignement supérieur est également pauvre sur le PNPE.

Par contre, il existe une offre diversifiée dans un rayon d'une cinquantaine de km, tant sur le versant belge que français.

Le faible niveau de formation de la population reste un handicap important du territoire, qui a notamment des retombées sur l'emploi. La part de la population de 18 ans et plus possédant uniquement un diplôme de l'enseignement primaire est plus élevée dans les communes du territoire que dans le Hainaut, la Région wallonne et le Pays. Parallèlement, la part d'individus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est plus faible.

### • **Tourisme et loisirs**

Avec ses 4 offices du tourisme, la Maison du Parc naturel à Bon-Secours ainsi que la Maison du Tourisme de la Wallonie picarde, le territoire dispose d'importants relais d'information pour le public. Au niveau de l'hébergement touristique, l'offre en gîte rural et chambre d'hôte est assez bien développée. La qualité et le professionnalisme de ces structures restent à qualifier. Le PNPE comptabilise, à lui seul, 4 campings, 14 gîtes, 3 hôtels, 3 centres d'hébergement de groupes, 3 meublés touristiques et 5 chambres d'hôtes qui assurent ensemble une diversité de formules d'hébergement et totalisent quelque 2.500 lits. La commune de Tournai, à proximité, peut éventuellement compléter l'offre avec un panel plus large d'hôtels.

Le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut s'offre, tout entier, à la découverte touristique, sous de nombreuses facettes. En effet, les attraits touristiques sont nombreux. Cependant ils restent diffus sur le territoire et relativement peu structurés.

### • **Culture et vie associative**

3 centres culturels locaux sont actifs sur le territoire : Antoing, Beloeil et Péruwelz.

Toutes les communes sont équipées d'une, voire plusieurs bibliothèques. L'absence d'équipement dans certain village est compensée par le passage du bibliobus. Le territoire compte également deux académies de musique (Beloeil et Péruwelz). Pour les territoires ruraux, les activités, les équipements et les événements culturels et festifs sont le plus souvent portés et gérés par des associations. C'est notamment le cas pour le théâtre, la pratique de la danse, le sport, les cercles d'histoire, les compagnies musicales... Le tissu associatif sur le PNPE est donc d'une grande richesse, mais aussi d'une grande fragilité. Le territoire compte traditionnellement de nombreuses activités locales telles que les carnivals, les ducasses et fêtes locales.



## 8.4. Développement territorial

- **L'occupation du sol**

L'occupation du sol est caractérisée par une forte prédominance agricole (près de 60 % de la superficie). On comptabilise, en moyenne, 18 % des terres dévolues aux prairies et 40 % aux terres agricoles. On constate des différences notables entre le nord et le sud. On trouve de grandes étendues agricoles ouvertes au nord tandis qu'au sud, c'est une mosaïque agricole, caractérisée par de nombreuses prairies et bosquets, qui domine l'espace. Le territoire est également marqué par la présence de 4 massifs forestiers bien distincts et de nombreux boisements interstitiels. La proportion de forêts sur le territoire est assez conséquente (près de 17 %) comparativement à la situation de la Wallonie picarde et du Hainaut. Brunehaut, Bernissart et Beloeil sont en tête des communes les plus boisées. On constate que la proportion de terrains bâtis et non-bâtis est assez similaire sur le territoire du PNPE à celle de la Wallonie Picarde et du Hainaut.

On observe deux pôles davantage urbanisés, les villes d'Antoing et de Péruwelz, ainsi qu'une densité villageoise plus importante à l'est du territoire qu'à l'ouest, notamment sur Blaton, Basècles, Quevaucamps et Stambruges. Le territoire comprend également un réseau de communication très dense, composé de nombreuses routes, voies ferrées et fluviales, Ravel... La proportion des terrains utilisés pour les transports et les communications est d'ailleurs significative. Les espaces réservés aux activités économiques, de services et d'équipements sont peu abondants et disséminés sur le territoire. Les deux principaux pôles d'activités se trouvent au niveau des zones urbanisées d'Antoing et Péruwelz.



- **L'urbanisation et l'évolution de l'occupation du sol**

Les superficies bâties sont passées de 1.890 ha à 2.820 ha entre 1982 et 2011. Le territoire a connu une forte urbanisation sur ces dernières décennies. Cette urbanisation se fait aux dépens des espaces dévolus à l'agriculture et la nature. Elle a également de nombreux effets pervers sur l'environnement et affecte le caractère rural du territoire. La diminution d'espaces prairiaux est particulièrement marquée (-10 % sur 30 ans).

En 2008, 13 % du territoire du Parc naturel était artificialisé. C'est la commune de Brunehaut qui est la moins artificialisée avec moins de 10 % de sa superficie. Les communes de Bernissart, Rumes et Beloeil sont artificialisées entre 12,2 et 13,3 % (2011). Péruwelz et Antoing sont davantage artificialisés (avec 15 % et 17 %). Une part importante de l'artificialisation du territoire d'Antoing est due à l'abondance des zones d'extraction.

Comme en Région wallonne, les zones d'habitat au Plan de secteur couvrent 11 % du PNPE (3.120 ha). Entre 23,5 et 28,5 % des zones d'habitat sont non-artificialisées, excepté à Antoing où il n'en reste plus que 20 % (2011). Les zones d'habitat des communes du PNPE devraient être artificialisées à 80 % au plus tard en 2020 sauf à Brunehaut (au plus tard en 2040) et à Rumes (après 2040).

Le parc bâti sur le territoire est assez ancien avec 63 % du bâti érigé avant 1945. Cela induit de nombreux enjeux en matière d'adaptation et de réaffectation des bâtiments aux besoins sociaux actuels, d'entretien, d'isolation, du changement de fonction et de conservation d'un patrimoine bâti rural et urbain singulier... On remarque, d'autre part, que près de 15 % du parc bâti a été érigé depuis 1980.

- **Aménagement du territoire et planification spatiale**

Les caractéristiques rurales du territoire doivent conditionner la manière d'appréhender l'aménagement du territoire sur le Parc naturel. La pression urbanistique, forte tant du point de vue du résidentiel que du point de vue économique, impose une vigilance sans faille vis-à-vis de la perte en espaces agricoles et naturels et de la lisibilité de la structure villageoise.

Sur le territoire, des réglementations spécifiques couvrent une série de villages (RGBSR) ou de centres plus urbanisés. Ces réglementations, garantes du bon aménagement des lieux, permettent de fixer une ligne de conduite pour la protection des bâtiments anciens, mais aussi pour la maîtrise des ensembles bâtis. Un Schéma de structure est à l'étude à la Ville de Péruwelz. Le travail des CATU (Conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme) au sein des communes (5 communes sur 6) a permis, depuis plusieurs années, de développer, entre communes et avec le Parc naturel, une collaboration constructive et fructueuse. L'apport des CCATM (Commissions communales pour l'aménagement du territoire et la mobilité - 4 communes sur 6) en ce sens, a pu s'avérer également très pertinent.

- **Transport et mobilité**

Le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures de transport très dense et diversifié (autoroutes et routes, canaux et fleuves, Ravel et sentiers, TGV et trains). Ce réseau de transport constitue aussi bien un atout (facilité de mobilité et d'accès aux services, écoles et pôles d'activités, tourisme vert avec le Ravel, les chemins de halages...) qu'une source de nuisances (pollution sonore, lumineuse et de l'air, fragmentation importante des habitats naturels, dispersion d'espèces invasives, artificialisation considérable de

l'espace). Il présente malgré tout de fortes potentialités d'optimisation pour le futur en termes d'aménagement écologique (gestion différenciée). Le territoire comporte également d'importantes opportunités de développement d'un transport multimodal au vu de la diversité de son réseau d'infrastructure.

La voiture et le transport par route occupent une position largement dominante par rapport aux autres modes de transport. On compte en 2011 plus de 30.400 voitures particulières sur les 6 communes. La raréfaction des commerces et services au sein du milieu rural, le fait que le travail, les relations sociales, les centres commerciaux sont le plus souvent en dehors du village, contraint les ruraux à une mobilité forte qui s'inscrit dans un contexte favorable au « tout à la voiture ». Les transports collectifs sont, au contraire, très peu utilisés. On trouve 3 gares sur le PNPE (Blaton, Péruwelz, Antoing) et pratiquement chaque village est traversé par une ligne de bus. Il reste néanmoins complexe, en milieu rural, d'instaurer une offre performante en transport en commun qui soit en adéquation avec les besoins de mobilité réels de la population.

- **Un territoire rural**

Avec 57 % de la superficie du PNPE occupés par l'agriculture, 17 % occupés par les bois, moins de 15 % de surfaces artificialisées, et une densité de population de moins de 200 hab/km<sup>2</sup> pour plus de la moitié de ses villages, le territoire est caractérisé par une identité rurale marquée sur la majeure partie de son périmètre. Le caractère rural reste, malgré tout, souvent fragile au vu de la diversité des évolutions que connaît le territoire du PNPE et de la Wallonie (minorisation de la population agricole, diminution des surfaces agricoles, étalement urbain, artificialisation et résidentialisation de l'espace, urbanisation en ruban...).



## 8.5. Agriculture

- **Structure des exploitations agricoles**

Le PNPE connaît une forte régression du nombre d'agriculteurs et d'exploitations agricoles sur ces dernières décennies. Des 772 exploitations agricoles en 1980, il n'en restait plus que 324 en 2010, soit une diminution de 58 % en 30 ans.

Cette inquiétante diminution du nombre d'exploitations risque de se poursuivre dans le futur. En effet, plus de 35 % des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans. Cette proportion importante d'agriculteurs sera donc à court terme en âge de prendre sa retraite. Cela pose la question de la transmission des exploitations dans la décennie qui vient. Si on prolonge les tendances actuelles, il restera approximativement 200 exploitants en 2022 sur le territoire. Parallèlement à la réduction du nombre d'exploitants, on constate également une forte diminution de la main-d'œuvre agricole et des conjointes aidantes.

La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'un accroissement de 120 % de la superficie agricole par siège d'exploitation en 30 ans. La superficie moyenne d'une exploitation est passée de 18,43 ha en 1980 à 40,50 ha en 2010. À titre de comparaison, la superficie moyenne est de 31 ha en Belgique et 51 ha en Wallonie. Une fracture semble se dessiner entre les très petites exploitations et celles qui connaissent une forte « industrialisation ».

- **Surface Agricole Utile (SAU)**

Le PNPE compte une Surface Agricole Utile de 13.120 ha en 2010. Les agriculteurs gèrent donc plus de la moitié du territoire. Les orientations que prend le secteur agricole ont donc un impact considérable sur le territoire et ses paysages.

En 30 ans, la SAU totale a diminué de près de 8 % sur le territoire du Parc naturel (soit une perte de 1.100 ha). La construction de nouvelles résidences ainsi que la création ou

l'extension de parcs d'activités économiques et de carrières sont sans aucun doute d'importants contributeurs à cette diminution des surfaces dévolues à l'agriculture. Il ne faut pas non plus négliger l'impact de la construction du TGV qui traverse le territoire de part en part, ainsi que d'autres infrastructures routières. Finalement, la conversion de prairies humides en peupleraies ou étangs de pêche a également participé à ce processus.



On constate une difficulté croissante des agriculteurs pour l'accès au foncier en Région wallonne et dans le PNPE, qui s'explique par différents facteurs. Aujourd'hui, 75 % de la SAU exploitée par les agriculteurs est louée à des propriétaires privés ou publics. De plus, la location des terres agricoles via le bail à ferme est de plus en plus rejetée par les propriétaires au profit de contrats de culture annuels plus rémunérateurs, renforçant l'instabilité de la structure des exploitations. Ajoutons encore la nécessité pour les agriculteurs de mobiliser d'importants capitaux vu le prix prohibitif de vente ou de reprise des terres qui sont difficilement amortissables par les revenus dégagés des cultures agricoles. L'opacité des échanges lors de la reprise de terres (chapeau) et l'absence de régulation en la matière complexifient davantage le phénomène. Tous ces constats provoquent un frein à l'installation de nouveaux agriculteurs, mais également à la reprise de l'exploitation familiale par la génération suivante.

- **Productions agricoles**

Le territoire est marqué par de fortes différences entre la partie nord et la partie sud en ce qui concerne l'agriculture et les paysages. Le nord de la zone est caractérisé par la présence de sol limoneux de grande qualité permettant une bonne productivité des terres alors que le sud, bien plus humide, comporte des sols moins aptes aux cultures. Cette différence entre nord et sud se remarque également au niveau du prix des terres agricoles.

La surface agricole utile du PNPE est dévolue à 72 % aux terres arables et à 27 % aux prairies permanentes. On constate également que 1,4 % de la SAU est consacré aux cultures permanentes. Il correspond aux 190 ha de pépinières et de vergers qui sont presque exclusivement localisés sur la commune de Brunehaut (Rongy-Lesdain).

Le modèle « polycultures – élevage » reste le plus répandu. Moyennant le respect de certaines règles (taux de liaison au sol, période d'épandage, ...), ce type de ferme apparaît comme le plus équilibré, les cultures recyclant les matières organiques produites par les animaux qui eux-mêmes consomment une partie des productions végétales de l'exploitation.

Les pratiques culturales sont diversifiées, avec une dominance pour les cultures de céréales « pour le grain » (46 %), les plantes fourragères telles que le maïs (26 %), la pomme de terre (12 %) et 11 % pour les cultures dites industrielles (betterave sucrière, chicorée, colza, lin, etc.). Le territoire possède en 2010 un cheptel de 22.600 bovins, 4.600 porcins et compte plus de 14.800 volailles.

Le PNPE a connu une diminution de 10% de ses prairies entre 1982 et 2011 soit – 565 ha. Ce phénomène est à mettre en parallèle avec la diminution de 13 % du nombre de bovins entre 1998 et 2010 (- 20 % du nombre de vaches laitières). La superficie des cultures légumières industrielles a plus que triplé entre 1998 et 2010 (de 106 à 380 ha). Ce type de cultures contractualisées ne laisse que très peu d'autonomie à l'agriculteur. Le maraîchage et l'agriculture biologique sont très peu développés dans le Parc naturel. Or, ce type de production peut très bien s'envisager sur des petites structures d'exploitation, ce qui permettrait de les maintenir, surtout si la production est valorisée en circuit court (vente directe, paniers, groupe d'achat, ...).

- **Agriculture et environnement**

Les interactions entre agriculture et biodiversité ont longtemps été très fructueuses. L'intensification de l'agriculture a permis de la rendre hautement productive, mais a fortement dégradé les synergies entre ces deux éléments. Le PNPE s'inscrit principalement en région limoneuse, zone où l'agriculture

est la plus intensive de la Wallonie. En effet, l'utilisation d'intrants chimiques (engrais et produits phytosanitaires) est très conséquente sur le périmètre et n'est pas sans effets sur l'environnement et la santé humaine. Très fertile sur le territoire, le sol n'en reste pas moins fragile. On constate que les taux de matières organiques atteignent des niveaux extrêmement critiques. De plus, les sols limoneux sont parmi les plus sensibles à l'érosion.

Le taux global de participation aux MAE par les agriculteurs s'élève à 36,5 %. La participation est donc inférieure à la moyenne de la Région wallonne où elle atteint 54%. Le PNPE se distingue néanmoins par une très forte participation aux couvertures hivernales de sol.

- **Circuits courts**

Une offre très diversifiée de produits est présente, avec 26 agriculteurs qui travaillent en circuits courts, 42 transformateurs et 12 artisans, référencés « Parc ».

Soutenir les transformateurs et artisans du territoire contribue au développement économique local et au maintien d'un savoir-faire basé, bien souvent, sur la valorisation de ressources du terroir. En plus de contribuer au maintien d'un savoir-faire local (production laitière, pommes de terre, pépinières, production de fraises...) et d'exploitations de culture et d'élevage de taille familiale, le circuit court permet à l'agriculteur d'entrer dans un processus de diversification.

Ce système de commercialisation présente un potentiel de développement important dans le futur au vu de la part croissante des consommateurs souhaitant plus de transparence, des produits frais de qualité et plus respectueux de l'environnement, issus de leur terroir. Cependant, la mise en place de vente directe et de circuit court à la ferme reste complexe, car elle nécessite de la main-d'œuvre supplémentaire et la mise en conformité des

installations aux normes d'hygiène qu'il faut être à même de financer. L'offre semble avoir du mal à suivre une demande croissante et manque de structure pour assurer des commandes plus importantes, notamment vers les collectivités.



## 8.6. La dimension paysagère

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut intègre deux des grands territoires paysagers qui composent la Wallonie, principalement l'Ensemble de la plaine et du bas-plateau limoneux hennuyer, et pour une partie de Péruwelz et Bernissart, l'Ensemble de la Haine et de la Sambre. Le territoire du Parc naturel présente, en son sein, de nombreux paysages aux reliefs et terroirs bien distincts.

Le territoire jouit d'une diversité de paysages singuliers et remarquables. Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut comprend ainsi 30 Périmètres d'Intérêt Paysager et plus de 20 Points de Vue Remarquables.

L'image rurale reflétée par le Parc naturel est le résultat de l'interrelation entre divers éléments. Tout d'abord, ce territoire est caractérisé par une mosaïque d'éléments agricoles structurants : cultures, prairies, pépinières, vergers, alignements arborés et saules... L'emprise de l'agriculture sur le paysage est donc déterminante notamment par l'importante superficie qu'elle occupe. Les boisements façonnent également le paysage, qu'ils soient de type forestier (massifs domaniaux et bois) ou qu'ils s'agissent de bosquets plus parsemés (peupleraies). Le Parc naturel comprend également un réseau important de rivières et canaux ainsi que de nombreuses zones humides qui renforcent le caractère naturel de la zone.



Il ne faut pas non plus négliger la contribution de la structure et de la spécificité du bâti traditionnel dans le caractère rural du territoire. La sensibilisation au respect des éléments qui caractérisent le bâti lors de la rénovation ou la construction de bâtiments, permet la préservation de l'identité architecturale particulière du Parc naturel par rapport à celle d'autres régions.

Cependant, les paysages ne sont pas immuables et subissent de nombreuses pressions. L'agriculture, la sylviculture, la gestion des espaces naturels sont des éléments qui, en fonction des choix et des conjonctures, font évoluer les paysages ruraux du territoire. Ces différentes dynamiques, vecteurs de changements paysagers, ont des impacts différents en fonction de la sensibilité des entités paysagères. Dynamique urbaine et dynamique agricole ou naturelle sont intimement liées. Le développement de l'urbanisation sur terres agricoles, en lisière forestière ou à proximité des cours d'eau, ou encore le mitage urbain, se fait souvent aux dépens des espaces agricoles, en particulier des prairies.

Dans ce territoire, marqué par la présence humaine, les paysages liés aux activités sont une composante importante. Les infrastructures y sont fortement développées, qu'elles soient routières, ferroviaires, fluviales, d'activités économiques ou de loisirs et méritent d'être intégrées dans le contexte paysager.

La dynamique urbaine prend des formes diverses : renouvellement urbain et rural, évolution de l'habitat ancien et du patrimoine (démolition, restauration, transformation), urbanisation nouvelle en extension des villages et hameaux, création ou reconversion de zones d'activités... Les effets sur la qualité des paysages en sont contrastés. Cependant, la non-maîtrise de l'urbanisation implique le plus souvent un impact négatif sur la qualité et la typicité des paysages et des villages.

La richesse du patrimoine bâti du territoire ne s'arrête pas à son bâti rural traditionnel. Parcs, maisons communales, châteaux, grandes demeures, bornes frontières, églises, cures et veilles censes... le PNPE comporte un patrimoine bâti, architectural et culturel de grand intérêt, mais éparpillé sur le territoire. Le PNPE compte 36 monuments et 18 sites classés. Une importante série d'éléments patrimoniaux non protégés, mais participant de manière forte à la richesse du territoire et à son attractivité, a fait l'objet d'un recensement. Celui-ci est réalisé au niveau de la Région wallonne : demeures, châteaux, églises, fermes, façades, architecture traditionnelle... sont autant d'indicateurs de qualité du cadre de vie et du foisonnement culturel et historique de la région. À cela s'ajoutent encore le petit patrimoine vernaculaire et les arbres remarquables, très abondants.





## 8.7. Le patrimoine naturel

- **Périmètres de protection et nature remarquable**

Les périmètres de protection rassemblent des milieux aussi divers que des friches industrielles (carrières, marais nés d'effondrements miniers, sablières, ...), des boisements, des fonds de vallée ou encore d'anciens bras de l'Escaut. Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) totalisent 5.731 ha, soit 21,5 % du territoire. Le Parc naturel compte 2.542 ha de sites en Natura 2000.

Les espèces patrimoniales du territoire sont abritées majoritairement dans les fonds de vallée (prés humides, mégaphorbiaies, boisements alluviaux), les anciens sites d'activité (les carrières de sable et de pierres calcaires, les marais et terrils schisteux nés d'effondrements miniers) et les forêts domaniales.

- **Les massifs forestiers**

On trouve les principaux massifs forestiers du territoire à Bon-Secours, Beloeil et Stamburges. Toutes les forêts domaniales sont incluses dans des périmètres Natura 2000 ; certaines espèces forestières nicheuses ont motivé leur classement : Pic mar, Pic noir, Bondrée apivore et Engoulevent d'Europe. Parmi les espèces forestières remarquables sur le territoire, on peut aussi citer l'Osmonde royale, les Rossolis à feuilles rondes et intermédiaires, les Lycopodes inondés et en massue, la Salamandre tachetée, des papillons forestiers comme le Grand et Petit Mars changeant, le Tabac d'Espagne, le Petit nacré,...

Les forêts et boisements du territoire abritent plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire (hêtraies-chênaies acidophiles atlantique, hêtraies neutrophiles, chenaies-charmaies des sols subhumides et des argiles schisteuses, forêts alluviales,...). Au sein des boisements, de nombreux milieux intra-forestiers sont remarquables, telles que les landes tourbeuses de la Mer de Sable à Stamburges, la lande sèche subatlantique du Mont des Bruyères ou de la sablière Brouillard, les mares intra-forestières et leurs populations de Triton crêté et d'odonates rares, notamment en Forêt de Beloeil.

– **Les fonds de vallée et les milieux humides**

Les fonds de vallée et les secteurs où la nappe est affleurante concentrent les principaux enjeux du territoire en termes de biodiversité. Ils sont organisés autour de l'Escaut et de ses affluents, et de la dépression de la Haine. Leur existence, leur valeur et leur évolution sont déterminées avant tout par la gestion hydraulique des eaux superficielles. Organisé autour du réseau hydrographique, globalement sous la courbe topographique des 20 m, le réseau humide est composé d'une mosaïque de milieux : des prairies humides et des mégaphorbiaies, des roselières, des forêts alluviales et autres boisement humides... Ces habitats remarquables sont parfois dégradés par un réseau dense de fossés de drainage.

Historiquement importantes sur le territoire, les prairies humides ont vu leur surface et leur qualité patrimoniale régresser sous la pression de l'urbanisation, de la plantation de peupliers, de la conversion en terre de culture ou encore par le creusement d'étangs de pêche. Certains sites reflètent encore toutes les potentialités de ces milieux exploités : les anciennes prairies de fauche du Val de Verne et de la dépression de la Haine s'illustrent par un cortège d'espèces patrimoniales dont on retrouve certaines au sein de quelques rares autres prairies humides et mégaphorbiaies.

Les roselières constituent un habitat devenu rare et très localisé. Elles sont réparties globalement le long du réseau hydrographique, mais c'est en pourtour d'étangs et sur des marais que leurs superficies sont les plus conséquentes, principalement sur l'entité de Bernissart et plus modestement en val de Vernes à Wiers. Comme dans beaucoup de régions, cet habitat régresse et se dégrade par atterrissement naturel, reboisement, assèchement, remblaiement...

L'enjeu est important, car cet habitat abrite

(notamment) tout un cortège d'espèces spécialisées de l'avifaune, parmi lesquelles plusieurs ont des statuts de protection ou de menace élevés.

Les mares ont également fortement régressé en quelques décennies, particulièrement les mares prairiales. Le PNPE a contribué à la création/restauration de 65 mares (dont 11 en prairies). Le nombre d'étangs sur le territoire est, quant à lui, très important et plus de 95 % sont destinés à la pêche. Ces étangs de pêche présentent des berges abruptes et font l'objet de réempoissonnements réguliers ; leur intérêt biologique est donc quasi nul. Toutefois, pour 75 % d'entre eux dont les berges sont encore naturelles, une restauration écologique reste possible.

– **Les anciens sites d'activités**

L'activité humaine peut à la fois être destructrice et créatrice de sites ayant un grand intérêt biologique. Une restauration forte de certains sites industriels peut leur restituer une véritable place dans le patrimoine naturel global du territoire. Cet héritage singulier contribue ainsi à créer de véritables sites de substitution pour des espèces remarquables et participe pleinement aux réseaux écologiques. Il s'agit au niveau du territoire que les aménageurs et gestionnaires s'accordent sur la vocation patrimoniale de certains espaces anthropisés, et assurent la conservation et la pérennisation de leur biodiversité en adéquation avec les autres usages éventuels.

Il subsiste un chapelet de carrières d'extraction de pierres calcaires désaffectées en rive gauche de l'Escaut, à hauteur de Bruyelle et Calonne et en rive droite, une carrière encore en exploitation à Antoing. Ces carrières asséchées ou en eau étalent différents stades de recolonisation naturelle : falaises, fonds de carrière, éboulis, talus, affleurements rocheux occupés par

des pelouses calcaires, lisières forestières, colonisations forestières ceinturant le site, zones de suintement de la nappe aquifère... Le relief tourmenté induit une hétérogénéité remarquable de conditions écologiques favorables à une multitude d'espèces (aussi bien xérophiles qu'aquatiques). De toute évidence, ces sites constituent un réservoir biologique important et s'inscrivent en tant que zones centrales dans la structure écologique principale. Parmi les quelques espèces remarquables observées, citons 3 oiseaux nicheurs : le Grand-duc d'Europe, le Faucon pèlerin et le Goéland cendré, et parmi les nombreuses espèces de chauves-souris en hibernation : le grand Rhinolophe et le Vespertilon à oreilles échancrées.

Les sablières abandonnées, au niveau d'eau élevé comme certaines à Maubray, abritent rarement une biodiversité importante. L'ichtyofaune y est malgré tout souvent bien représentée et, parmi les quelques oiseaux d'eau nicheurs, on peut souvent y observer le Grèbe huppé et le Martin-pêcheur d'Europe. Des espèces plus spécialisées privilégient des milieux secs et chauds ou humides à faible couverture végétale, comme sur la butte sablonneuse de Maubray, les sablières de Grandglise, de Stamburges ou encore de Blaton. Sur les landes sèches, se développent quelques stations de Callunes qui abritent une sauterelle et une coccinelle peu courantes, la Decticelle et la Coccinelle des bruyères,... L'Hirondelle de rivage est une espèce terricole qui a colonisé des fronts d'exploitation à Bury, à Blaton et surtout à Maubray (450 couples en 2011). Des espèces d'abeilles et de guêpes sabulicoles utilisent aussi ces parois sablonneuses, certaines y trouvent là leur seule station connue en Wallonie.

On trouve trois terrils schisteux sur le territoire. Sur les marais d'Harchies, site

ornithologique majeur en Wallonie, ce milieu xérique, en bonne partie dénudé de végétation, présente une faune et une flore variées et des espèces caractéristiques de zones plus méridionales. Citons parmi celles-ci, l'Alouette Lulu (devenue très rare), le Petit Gravelot, le Crapaud calamite, l'Oedipode turquoise, la Decticelle chagrinée.

La concentration de fours à chaux dans le bassin carrier de l'Escaut constitue un patrimoine historique, industriel et architectural exceptionnel. Leur intérêt biologique n'en est pas moins intéressant, car la plupart de ces chauffours, notamment sur Antoing et Péruwelz, sont favorables à l'accueil de chauves-souris dont une espèce d'intérêt communautaire, le Vespertilion à oreilles échancrées.



- **La nature ordinaire**

À l'époque où la nature régresse sous des pressions anthropiques diverses, il devient urgent d'enrayer ce déclin de la biodiversité. Cela passe notamment par le développement d'une nature ordinaire riche et diversifiée. Les causes identifiées de l'érosion de la biodiversité sont la diminution qualitative et quantitative d'espaces naturels, la fragmentation du territoire, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'urbanisation, les remembrements agricoles successifs, la rotation intensive des cultures, la banalisation des jardins, l'apparition de plantes invasives, l'assèchement des zones humides, le réchauffement climatique...

Chacun a un rôle primordial à jouer dans le renforcement de la trame écologique\*. Chaque jardin est donc important et doit constituer un maillon essentiel aux déplacements des espèces, à leur reproduction. Cela passe par la réduction de l'utilisation de produits chimiques, par la restauration d'éléments écologiques et de micro-habitats comme les haies, les mares, les vergers, par la mise à disposition d'abris et de ressources alimentaires... Compte tenu de la densité de l'habitat dans notre région transfrontalière, les jardins et les linéaires de voiries représentent un enjeu important pour le développement et la dispersion de la faune et de la flore sauvages.

Les zonings d'activité économique et les espaces publics couvrent également d'importantes superficies et sont autant d'opportunités de renforcer la trame écologique\* du territoire. La gestion différenciée\* est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Elle répond à des attentes socio-économiques, à des contraintes techniques et budgétaires. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. Le principe est d'appliquer

à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation...

Certaines communes ont adhéré au plan Maya initié par la Région wallonne, réservant des parcelles au développement de plantes mellifères. Les 6 communes ont adhéré à la campagne de fauchage tardif des bords de route de la Région wallonne. Cette fauche tardive a pour but de préserver la nature encore présente sur les talus et accotements. Elle permet aux espèces herbacées de fleurir et de produire des semences. Cette mesure de gestion profite également à la faune. En signant avec la Région wallonne la convention d'affectation des combles et clochers à la conservation de la nature, les communes du Parc naturel des Plaines de l'Escaut se sont engagées à rendre ces lieux plus favorables à certaines espèces spécialisées, principalement les chauves-souris, l'Effraie des clochers et le Martinet noir.

Les espaces agricoles qui composent le territoire présentent, en fonction de leurs caractéristiques, une biodiversité et un patrimoine naturel spécifiques. Prairies humides, plateaux agricoles ouverts, mosaïque agricole constituée d'une imbrication de prairies, de champs cultivés et de villages, forment le réseau agricole du territoire. De nombreuses espèces sont inféodées aux milieux ouverts des plateaux agricoles et à la mosaïque agricole qui comprend nombre d'éléments utiles à son fonctionnement écologique (talus et fossés de route, haies, cours d'eau, jardins, prés et champs, vieux vergers, mares, saules têtards), autant de refuges pour une faune et une flore diversifiées. L'enjeu au sein de la mosaïque agricole est la diffusion de pratiques et de modes d'aménagement, de gestion et d'entretien des espaces et d'éléments écologiques favorables à la biodiversité. Les

plateaux agricoles ouverts sont fréquentés par des espèces qui y trouvent, en fonction de leurs besoins, des conditions optimales pour leur reproduction, leur recherche de nourriture ou leur repos ; citons les busards, le Vanneau huppé, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Lièvre d'Europe,... Cependant, on constate que les populations d'oiseaux inféodés à la plaine agricole connaissent un important déclin depuis quelques années et sont parmi les plus menacées.

Les plantes messicoles, associées aux cultures de céréales, offrent l'image d'une mosaïque agricole colorée et diversifient ces milieux. L'intensification des pratiques culturales provoque la régression de ces espèces autrefois très communes dans les champs comme le Coquelicot ou le Bleuet. En complément du maintien de pratiques de gestion, d'aménagement et de valorisation de ces plateaux favorables à ces espèces, l'autre enjeu de ces plateaux vis-à-vis du patrimoine naturel est d'accroître globalement leur biodiversité.

Les peupleraies sont situées au droit des zones les plus humides ou dans les zones de faible valeur agricole, telles que les dépressions et fonds de vallon. Présentes en nombre sur le territoire, et ce, même si leur surface globale s'est stabilisée, elles participent à la fois au réseau forestier et à la mosaïque agricole. L'ambiance forestière qu'elles génèrent et leur qualité en termes d'écosystème et de biodiversité, dépendent cependant fortement de leur localisation et des modalités de gestion : présence d'un sous-étage, existence de lisières structurées, diversification, écartements entre les plants... Alors qu'elles ont un impact négatif sur la qualité des habitats ouverts caractéristiques des fonds de vallée, elles constituent parfois les seuls éléments structurants de la trame écologique\* dans des secteurs agricoles intensifs. Ainsi les peupleraies sont particulièrement attractives pour deux espèces remarquables: le Lorient d'Europe et le Faucon hobereau.



## 8.8. L'environnement

- **Déchets**

En Wallonie, la moyenne annuelle de déchets ménagers est de 174 kilos par habitant en 2011. Avec 193 kg de déchets ménagers par habitants en 2011, la moyenne du PNPE est supérieure à la Wallonie. C'est l'intercommunale de propreté publique IPALLE qui est responsable de la collecte et la gestion des déchets ménagers et du traitement des eaux usées. La population de Wallonie picarde participe activement au recyclage via le réseau de parcs à conteneurs qui draine à lui seul plus de la moitié des déchets produits en globalité. Les collectes sélectives à domicile (PMC, papier carton, encombrants ménagers réutilisables) voient également leur succès se confirmer et la fréquence des collectes a été renforcée depuis 2010. 61 % des déchets récoltés par IPALLE sont recyclés ou valorisés, 36 % sont incinérés à Thumaidé avec production d'électricité et 3 % terminent en centre d'enfouissement technique.

- **Pollution de l'environnement**

- **Eau**

La qualité des eaux de l'ensemble du sous-bassin Escaut et donc du PNPE est fortement dégradée. Presque tous les paramètres sont dans les niveaux de qualité mauvaise et seule une partie de la Verne de Bury et le canal Blaton-Ath sont de qualité moyenne. Ces altérations sont dues à plusieurs paramètres : manque de stations d'épuration, nombreux rejets industriels, agriculture intensive, lessivage des terres agricoles, érosion des berges... Ces facteurs entraînent une dégradation de la qualité physico-chimique et écologique de la majorité des cours d'eau du territoire. Le Risque de Non Atteinte du Bon État écologique en 2015 (prévu par la Directive Cadre sur l'Eau) est donc une certitude pour l'ensemble des masses d'eau.

Le PNPE compte 9 stations d'épuration par boues activées, dont 2 stations à traitement secondaire et une à traitement tertiaire. 6 stations ont un traitement tertiaire partiel. Une station fonctionne également par lagunage. Plusieurs stations sont actuellement en cours de réalisation. Près de 20% des boues d'épuration d'Ipalle ont été valorisées par le secteur agricole comme engrais organique en 2011.

En ce qui concerne l'eau souterraine, on peut globalement la considérer comme de bonne qualité. C'est la surexploitation des nappes qui constitue la principale pression. La mise en service du centre de production de la « Transhennuyère » a permis d'atténuer la baisse préoccupante du niveau de la nappe. Le principe est de récupérer les eaux d'exhaure des carrières du Tournaisis, potabilisées et adoucies, après mélange avec de l'eau amenée depuis des captages situés plus à l'Est dans une zone non surexploitée.

- **Air**

Différentes sources anthropiques de pollution semblent pouvoir affecter la qualité de l'air de façon locale dans le PNPE. La source de rejet détermine le polluant qui sera émis et quelles zones seront touchées. De façon générale, les polluants émis par le trafic routier ont considérablement diminué ces dernières décennies grâce au perfectionnement de l'industrie (pot catalytique notamment). Cependant, le trafic automobile est encore de nos jours un émetteur important de polluants pouvant affecter la santé humaine et l'environnement, dû à l'utilisation exclusive de combustibles fossiles. (NO<sub>x</sub>, COV, HAP, Particule fine, BTEX,...). La situation du PNPE, territoire rural traversé par de nombreuses infrastructures routières, peut donc théoriquement conduire à des pics d'ozone durant l'été ou de « SMOG » dans des conditions d'inversion thermique.

Le chauffage domestique peut également constituer une source importante de polluants qui diffèrent en fonction des combustibles utilisés (fossiles ou bois). Cette pollution est évidemment plus importante durant la période hivernale.

Les industries présentes sur ou aux abords du territoire ont également une influence déterminante sur la qualité de l'air. Une des particularités est la présence de nombreuses carrières et cimenteries qui sont d'importants émetteurs de poussières sédimentables. Assez lourdes, ces particules retombent assez rapidement au sol, causant ainsi une nuisance à l'échelle locale. Ces poussières ne représentent généralement pas de risque toxique direct pour la santé humaine, mais créent une nuisance d'autant plus fortement ressentie par les riverains que la pollution est visible. Cette pollution est souvent accompagnée d'autres maux comme le bruit, les vibrations ou la présence d'un charroi important. On note également la présence de briqueteries qui sont, quant à elles, d'importants émetteurs de fluorures. La présence de l'incinérateur de Thumaide est aussi à signaler. Ce dernier est étroitement surveillé et les rejets dépassant les normes semblent exceptionnels. Finalement, l'ISSeP analyse la charge de polluant que subit l'environnement en récoltant le dépôt humide. Il en ressort que l'eau de pluie récolté à Péruwelz est plus chargée en ions que toutes les autres stations wallonnes (sodium, potassium, chlorure, fluorures notamment).

#### – Sol

Les activités industrielles qui ont contribué à l'essor du PNPE jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (exploitations minières, cokeries et industries dérivées du charbon, métallurgie, sidérurgie...) ont laissé derrière elles de nombreux sites dont les sols sont

potentiellement pollués par diverses substances chimiques organiques ou inorganiques (contamination locale). La gestion de ces sites est nécessaire non seulement parce que certains d'entre eux nuisent à l'environnement (sols, eaux souterraines, eaux de surface, air), présentent un risque pour la santé ou dégradent le cadre de vie, mais également parce que leur maintien en l'état freine le redéveloppement économique local.

#### – **Autres nuisances au cadre de vie et risque industriel**

Au-delà de la pollution du milieu, certaines activités peuvent nuire plus directement au cadre de vie des habitats par des nuisances auditives ou olfactives. On peut également citer les inondations récurrentes sur certaines zones du territoire dues soit au débordement de cours d'eau soit au ruissellement, coulées de boues agricoles et remontées de nappes.

Le territoire comprend deux entreprises classées SEVESO (seuil bas). Mais bien d'autres entreprises sont situées à proximité du territoire et pourraient l'affecter en cas d'accident. On trouve une concentration particulièrement importante d'entreprises Seveso (seuil haut) à l'est du territoire autour de Ghlin, Baudour, St-Gislain... La commune de Tournai compte également plusieurs Seveso à haut risque. On note également un grand nombre d'entreprises classées IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control) à proximité du territoire.

#### – **Énergie, pic pétrolier et changement climatique**

En Région wallonne, la satisfaction des besoins en énergie s'appuie très largement sur les combustibles fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole). À eux trois, ils représentent deux tiers de la consommation intérieure brute d'énergie et près de 80 % de la consommation finale d'énergie en 2004.

Le transport et le logement (chauffage) sont les principaux consommateurs de produits pétroliers. Selon le Rapport Analytique de l'Environnement Wallon 2006-2007, les réserves mondiales prouvées de pétrole brut sont estimées à environ 160 gtep, ce qui correspond, au rythme actuel de consommation, à des réserves pour 40 ans. Il faut donc s'attendre, à court terme, à une forte hausse des prix du pétrole.

Les énergies renouvelables constituent une alternative aux systèmes énergétiques classiques, basés sur des ressources d'origine fossile ou fissile. Elles regroupent une grande variété de procédés, selon la ressource primaire valorisée et la forme d'énergie finale obtenue. D'un point de vue environnemental, l'utilisation de sources d'énergies renouvelables permet de réduire la pression sur les ressources naturelles et de limiter les rejets polluants.

On trouve sur le PNPE deux parcs éoliens, entre Bruyelle et St-Maur (permis pour 11 éoliennes) et entre Tourpes et Thumaide (12 éoliennes). On peut s'attendre à court terme au développement de nouveaux projets. On recense également une installation de panneaux photovoltaïques (249 kw) et 2 systèmes de cogénération. 803 unités de production avec panneaux photovoltaïques sont installées (puissance de 3.860 Kva en 2012). Un engouement naît pour la filière bois-énergie par les privés (chaudière au pellet notamment). La valorisation des tailles de saules têtards permet des opportunités de développement, en alliant développement économique local et gestion des paysages et du patrimoine naturel du territoire.

Le pétrole est une ressource finie et sa consommation risque de n'être bientôt plus économiquement viable. Il est donc temps d'anticiper le tournant vers une société post-pétrolière. En effet, vu la place incontournable de ce combustible dans notre économie, dans nos modes de vie et son coût environnemental, il est impensable

d'improviser les changements sociétaux au dernier moment. La nécessité de réduire nos besoins en combustible fossile (en pétrole particulièrement) et celle de diminuer les émissions de GES (atténuation des changements climatiques) sont donc intimement liées.

À l'échéance de 2025, on peut émettre l'hypothèse d'un doublement des prix pétroliers. Les communes rurales seraient plus vulnérables à la transition énergétique en raison d'une moins bonne performance énergétique des bâtiments (modèle quatre façades, bâti plus grand, plus ancien et moins isolé qu'en ville) et de plus longs déplacements, très dépendants de la voiture, pour se rendre aux lieux de travail notamment. Si le prix du baril atteint 140 dollars, plus de la moitié des ménages ruraux consacreront 25 à 30 % de leur budget pour se chauffer et pour se déplacer.

Si l'agriculture n'est pas un gros consommateur de pétrole, le secteur est néanmoins très dépendant de l'énergie en général et du pétrole en particulier. Elle est en outre dépendante des transports. Il est probable que l'agriculture se modifiera progressivement de façon à répondre aux enjeux énergétiques, que ce soit par la culture d'agroc carburants ou par la mise en place de circuits courts qui supposeraient une réorientation partielle vers le maraîchage. La probable spécialisation de certaines zones (énergétique, nourricière) pourrait faire apparaître une nouvelle géographie agricole.

Pour la Belgique, les principaux impacts du changement climatique attendus concernent l'augmentation des températures, tant en été qu'en hiver, et une augmentation des précipitations hivernales. Ces tendances s'accompagneraient pour l'avenir d'une augmentation de la probabilité de vagues de chaleur sévères, similaires à celle de 2003 et d'une probabilité accrue d'épisodes de pluies intenses...

## 9. Le plan de gestion : un projet de territoire à l'horizon 2013-2022



Le plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut précise la stratégie de territoire pour les 10 ans à venir. Au travers de 4 ambitions, 23 objectifs stratégiques et 81 objectifs opérationnels, le plan de gestion vise à identifier ce que le territoire doit relever comme défis.

Ce nombre important d'objectifs opérationnels vise à donner au plan de gestion, un niveau de précision relatif permettant sans doute de mieux décoder les leviers de changement.

Chaque objectif stratégique, lui-même décliné en plusieurs objectifs opérationnels, fait l'objet d'un développement aidant à apprécier ses orientations. Le développement de chaque objectif opérationnel aurait rendu le document difficilement appréhendable.

Toutefois, une orientation sera donnée sur les démarches à poursuivre, à développer ou à initier, comme autant de balises des potentialités à exploiter. Il s'agit d'évoquer ce qui devrait être fait, ou ce qui pourrait être fait, premières étapes à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel. Quant à la responsabilité des acteurs du territoire (communes, gestionnaires, acteurs institutionnels, associations, voire habitants), le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, en tant qu'institution, ne peut s'engager formellement sur celle-ci.

Par contre, le plan de gestion pointera le rôle, l'action, le positionnement du Parc naturel des Plaines de l'Escaut par rapport aux démarches identifiées. C'est sur ce volet qu'il pourra être évalué au terme de la durée de validité du plan de gestion, à savoir 10 ans.

Le plan de gestion n'a pas pour ambition de mentionner d'ores et déjà tous les projets à mettre en œuvre, qui traduiront, de manière opératoire, ces objectifs identifiés. Il ne peut en effet présager des moyens humains et financiers, du cadre réglementaire et institutionnel évolutif, des acteurs présents et de leur proactivité...

Une première tentative d'identification des acteurs pouvant être partie prenante des démarches à mettre en place par objectif stratégique est pointée. Elle est loin d'être exhaustive. L'implication tant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut que de la Fondation rurale de Wallonie n'a volontairement pas été mentionnée. Etant partie prenante de la plupart des objectifs relevés, à des niveaux variables, une mention systématique de ces 2 institutions aurait été particulièrement répétitive. Elles doivent donc être considérées comme des partenaires structurels.

Enfin, des indicateurs ont également été identifiés. Ils nécessiteront une formalisation, une structuration et une qualification à la base d'une démarche d'évaluation à construire.

## 9.1. Plan de gestion : les principes

Le territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut devrait connaître des bouleversements importants à l'horizon 2013-2022. Il s'agit de faire le pari de s'adapter, voire même de profiter de ces changements pour assurer au territoire un dynamisme qui lui permet d'envisager un développement, garantissant ses caractéristiques, ses qualités et, en finalité, son identité.

La préservation de cette identité, fruit d'une histoire complexe qui mêle éléments géophysiques et activités humaines, constitue sans doute l'enjeu primordial des prochaines décennies. Car cette identité donne du sens aux habitants et aux usagers de ce territoire. Ce sens est l'élément déterminant d'appréciation des projets, activités, aménagements, qui font évoluer le territoire.

Dans un espace de « concurrence » au sens large du terme, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut doit avoir l'ambition, au sein de la Wallonie, de la Wallonie picarde et de l'espace transfrontalier, de jouer son rôle de territoire reconnu pour ses patrimoines, porteur d'un projet de territoire dynamique, mais conscient de la fragilité de sa ruralité.

Les patrimoines, qu'ils soient naturels, paysagers, géographiques, bâtis, historiques ou culturels, forgent l'identité de ce territoire. Plutôt qu'une charge, ceux-ci doivent être considérés comme des moteurs d'une dynamique, sources d'initiatives. Générateurs d'un cadre de vie de qualité, d'un sentiment de bien-vivre, et d'un équilibre fonctionnel, ces patrimoines doivent (re)trouver leur place au cœur même du développement de ce territoire.

Le fait d'appréhender les patrimoines place toute action au cœur même de la dimension transversale nécessaire à l'évolution de cette région. Concilier un équilibre, dynamique et moteur, entre la préservation et la valorisation des patrimoines génère des projets meilleurs, plus performants et surtout garants des potentiels futurs et venant renforcer cette identité si précieuse mais fragile.

Cette approche est loin d'être intégrée la plupart du temps, pour diverses raisons; ici l'écart entre le respect des principes et intentions d'une part, et la matérialisation des projets d'autre part, doit être franchi. Il s'agit donc d'organiser les modes de faire pour y parvenir. L'une des dimensions est de considérer la valeur des services éco-systémiques\* des processus naturels et des patrimoines. La prise en compte de ce qui reste, à l'heure actuelle, comme une nouvelle approche qui ne vise pas seulement à tout monétariser, peut être à même de modifier les pratiques actuelles qui montrent leurs limites à certains égards.



Dans un contexte institutionnel d'émiettement des acteurs et des compétences, la gouvernance du territoire, la capacité à décider ensemble, constituent un levier de changement important.

L'ambition du projet de territoire du Parc naturel « impose » à ses différentes composantes, les communes et les acteurs institutionnels en première ligne, de montrer la voie. Une forme d'exemplarité, une volonté et une capacité à expérimenter de nouveaux modes de gestion sont nécessaires.

Enfin, si la dimension transfrontalière intègre toutes ces facettes et constitue un espace permanent d'innovation, c'est dans cet espace transfrontalier formé avec le Parc naturel régional Scarpe-Escout que se trouvent de nombreuses réponses aux défis qui se présentent. Sa réalité doit donc être renforcée autour d'une stratégie concertée.



## 9.2. Plan de gestion du territoire : tableaux synthétiques

Ambitions	Objectifs stratégiques	n°	Objectifs opérationnels	p.	
1 Un territoire transfrontalier où les patrimoines naturels, ruraux, paysagers fédèrent l'identité d'une région singulière.	1 Préserver la ressource en eau, en qualité et en quantité	1	Améliorer la qualité physique et biologique des eaux de surface	50	
		2	Assurer le maintien de la ressource en eau souterraine		
	2 Préserver le sol et le sous-sol	3	Préserver les qualités agronomiques des sols	51	
		4	Gérer durablement les ressources du sous-sol		
	3 Valoriser les patrimoines	5	Valoriser l'histoire du territoire et les témoins du passé pour le développement économique, touristique, identitaire (mémoire collective) et environnemental	53	
		6	Valoriser, préserver et réaffecter les patrimoines bâti, rural et industriel qui donnent du sens au territoire		
	4 Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, favorable aux paysages et à la biodiversité		7	Favoriser la biodiversité dans les milieux agricoles	55
			8	Favoriser les synergies entre agriculture, biodiversité et paysages de qualité	
			9	Encourager la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques	
			10	Soutenir les agriculteurs dans la transition vers la nouvelle Politique Agricole Commune	
	5 Recréer du paysage		11	Maintenir et recréer les typologies paysagères	56
			12	Valoriser et maintenir la qualité des paysages remarquables	
			13	Améliorer la perception de la qualité et de la diversité des paysages	
			14	Valoriser les éléments attractifs paysagers et les points de repère du territoire	
			15	Inscrire positivement les zones d'activités, les infrastructures d'énergie et de télécommunication au sein du paysage	
	6 Développer la connaissance du patrimoine naturel		16	Mettre en œuvre des programmes d'études, de recherches et d'inventaires des milieux naturels et des populations animales et végétales	58
	7 Préserver et restaurer les cœurs de biodiversité		17	Mettre en œuvre des plans d'action de sauvegarde d'habitats et d'espèces remarquables	59
			18	Préserver et restaurer les zones humides	
			19	Renforcer la structure écologique principale (SEP)	
	8 Développer la fonctionnalité des trames écologiques		20	Étudier et mettre en place les reconnexions écologiques des trames verte et bleue (TVB)	60
	9 Intégrer une dimension écologique aux activités humaines, aux aménagements et sites anthropisés		21	Organiser une gestion concertée de la nature ordinaire	61
			22	Préserver et restaurer le patrimoine arboré	
			23	Maîtriser l'extension des espèces invasives	
			24	Favoriser l'intégration d'aménagements écologiques dans les différentes infrastructures et les projets d'aménagements	
			25	Expérimenter et rechercher de nouveaux modes de gestion (écologique) et de développement de la biodiversité	
2 Un territoire transfrontalier où une économie rurale dynamique s'appuie sur les ressources locales et contribue à un environnement de qualité.	10 Favoriser les activités s'appuyant sur une valorisation des ressources locales	26	Favoriser les circuits courts	66	
		27	Valoriser les ressources locales sur le plan économique		
		28	Favoriser un tourisme durable		
	11 Maintenir et développer une agriculture de taille familiale, économiquement viable et soutenable (développement durable)		29	Favoriser la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs (transmission et installation)	68
			30	Favoriser l'accès à la terre pour les agriculteurs et particulièrement pour les jeunes exploitants	
			31	Maintenir et promouvoir une agriculture mixte liée au sol	
			32	Favoriser les productions à meilleure valeur ajoutée locale, et leurs débouchés locaux, ainsi que de nouvelles opportunités de culture	
			33	Maintenir des superficies de prairies permanentes et de l'élevage, ainsi qu'une production végétale diversifiée	
			34	Maintenir un équilibre entre zones habitées, cultivées et boisées, par des outils permettant la protection de la Surface Agricole Utile	
			35	Favoriser l'autonomie des exploitations agricoles (envers l'énergie, l'alimentation du bétail, les agro-industries, les intrants chimiques,...)	
			36	Favoriser la collaboration et la mutualisation entre agriculteurs pour l'élaboration de projets communs	

3

Un territoire rural en mutation, résilient\* face aux défis.

12	Renforcer la perception de l'identité rurale du territoire et de ses caractéristiques	37	Contribuer à maîtriser le mitage du territoire et l'artificialisation de l'espace rural	72
		38	Préserver la fonction agricole du territoire et soutenir cette activité	
		39	Prendre en compte et renforcer la relation spécifique ville-campagne	
		40	Prendre en compte la multifonctionnalité de l'espace rural	
13	Favoriser une consommation équilibrée et économe de l'espace	41	Encourager la réhabilitation des anciens sites d'activité	73
		42	Contribuer à maîtriser la dispersion du bâti le long des axes principaux et les extensions d'habitat dans le cadre rural	
		43	Suivre l'évolution de l'occupation du sol et maintenir l'équilibre entre les surfaces urbanisées et non-urbanisées	
14	Préserver le caractère rural des villages et développer un urbanisme durable de qualité pour des villages ruraux modernes	44	Maintenir et améliorer la qualité des entrées de village	74
		45	Valoriser et préserver les caractéristiques du bâti traditionnel et contribuer à l'adaptation du bâti ancien aux besoins sociaux et énergétiques actuels	
		46	Intégrer le bâti contemporain en harmonie avec les caractéristiques architecturales du territoire et encourager la création urbanistique et architecturale de qualité	
		47	Contribuer à maintenir la structure spatiale des villages et accompagner la densification de l'habitat dans le respect de la typologie rurale	
15	S'approprier les leviers de gouvernance locale du développement territorial	48	Activer de manière dynamique et volontariste les outils d'urbanisme	76
		49	Faire reconnaître par tous les spécificités territoriales du Parc naturel	
		50	Faciliter la concertation entre les différents gestionnaires afin qu'ils intègrent des préoccupations environnementales	
16	Favoriser une mobilité durable, pour tous les usagers	51	Appuyer une politique communale de développement territorial à long terme	77
		52	Améliorer les possibilités d'une mobilité alternative et plus douce pour joindre les pôles d'activités et de services	
17	Soutenir un plan climat territorial local pour réduire les Gaz à Effet de Serre et la dépendance aux combustibles fossiles	53	Favoriser les opportunités de transport multimodal	78
		54	Soutenir les énergies renouvelables notamment en renforçant les possibilités d'utilisation de ressources locales	
		55	Favoriser les changements de pratiques et la réduction en matière de consommation énergétique	

4

Un territoire transfrontalier qui se mobilise autour de l'écocitoyenneté, la solidarité, l'innovation, l'expérimentation, l'exemplarité.

18	Inventer de nouveaux liens entre habitants et territoire	56	Favoriser les changements de comportements et l'écocitoyenneté des habitants	82
		57	Développer une démarche « ambassadeur du territoire »	
		58	Rendre les habitants acteurs des projets	
		59	Favoriser le dialogue et la compréhension entre agriculteurs et non agriculteurs	
19	Développer de nouvelles formes de mobilisation et de solidarité	60	S'approprier les patrimoines (milieux naturels, eau, paysages, patrimoine bâti et rural...)	84
		61	Encourager les dispositifs qui renforcent la solidarité entre les habitants	
		62	Encourager les dispositifs qui renforcent la solidarité entre les communes	
		63	Susciter et accompagner des projets multi partenariaux	
		64	Favoriser le partenariat entre les associations	
		65	Favoriser le maintien d'un tissu associatif dense, source de la vitalité des espaces ruraux	
20	Fédérer une identité du territoire	66	Maintenir une sociabilité villageoise forte	85
		67	Développer l'image de marque et l'identité des « Plaines de l'Escaut »	
21	Assurer une gouvernance dynamique du territoire	68	Développer une communication vers les habitants et les élus	86
		69	Impliquer les élus, les acteurs et les gestionnaires du territoire dans les structures institutionnelles du Parc naturel, pour une vision partagée	
		70	S'appuyer sur les structures institutionnelles, associatives... existantes pour intensifier l'action du Parc naturel et lui donner plus d'ampleur	
		71	Assurer la transversalité des stratégies territoriales	
		72	Tirer profit des potentialités émergentes des dynamiques géographiques (Wallonie picarde, Eurométropole)	
22	Être un territoire exemplaire et innovant	73	Favoriser l'intelligence territoriale*	88
		74	Soutenir les communes et les services communaux dans leurs comportements exemplaires	
		75	Contribuer à lutter contre les infractions environnementales	
		76	Expérimenter avec les communes et les gestionnaires du territoire, de nouveaux modes de gestion de l'espace rural	
23	Accroître la dynamique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut pour résoudre des problématiques communes et mobiliser les acteurs autour du projet de territoire	77	Développer l'ambition de construire les patrimoines de demain	90
		78	Développer une nouvelle approche autour des services éco-systémiques	
		79	Animer et structurer la gouvernance institutionnelle et technique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut	
		80	Asseoir la stratégie transfrontalière	
		81	Organiser la mise en œuvre des projets thématiques transfrontaliers	

### 9.3. Ambitions, objectifs stratégiques et opérationnels



## Ambition 1.

### Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier où les patrimoines naturels, ruraux, paysagers fédèrent l'identité d'une région singulière.

#### Des enjeux

- Le maintien de la ressource en eau, en qualité et en quantité
- L'utilisation durable et parcimonieuse des ressources locales (eau, sol, sous-sol, forêts...), très convoitées
- La valorisation et la préservation des patrimoines de qualité, trop fragilisés et insuffisamment reconnus
- Le maintien de la qualité des paysages qui font le lien entre l'histoire, les patrimoines et les activités humaines du territoire, créant son identité, ainsi que leur évolution rapide
- La maîtrise de l'anthropisation des milieux, la fonctionnalité de la trame verte et bleue et la fragmentation du réseau écologique
- L'amélioration et la diffusion de la connaissance
- La compatibilité et l'équilibre entre le développement des activités humaines et la valorisation, le développement et la préservation des patrimoines naturels, paysagers, ruraux



## **Objectif stratégique 1 : Préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité**

### **Objectifs opérationnels**

1. Améliorer la qualité physique et biologique des eaux de surface
2. Assurer le maintien de la ressource en eau souterraine

L'eau, en quantité et en qualité, influe directement sur la richesse spécifique et sur la valeur de multiples apports et services écosystémiques\*. La prise en compte de cet enjeu doit orienter toutes les stratégies territoriales qui, pour être efficaces, nécessitent l'intégration d'objectifs à une échelle transfrontalière et intersectorielle. Les actions de sensibilisation, de démonstration et d'expérimentation sont essentielles, car c'est le regard des habitants et des gestionnaires sur le cours d'eau et la zone humide qui doit changer et susciter des mesures de gestion davantage et plus rapidement en phase avec la Directive Cadre sur l'Eau. Le territoire a un devoir d'anticipation et d'exemplarité dans ce domaine. L'exploitation de la ressource en tant que telle doit être envisagée de manière parcimonieuse, et tenant compte des capacités de renouvellement.

Autorités compétentes : Service Public de Wallonie – Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques, Direction des Cours d'eau Non Navigables, Province de Hainaut, Wateringues, Communes, ...

Partenaires : les gestionnaires et les Contrats de rivière (Dendre, Haine et Escaut-Lys), IPALLE

Autres acteurs concernés : les agriculteurs, les pêcheurs

### **Proposition de démarches à développer sur le territoire :**

- valoriser les richesses encore présentes dans certains de nos cours d'eau et, plus largement, au sein des zones humides
- réaliser et valoriser des inventaires de cours d'eau
- améliorer la possibilité d'autoépuration des cours d'eau
- lever les obstacles à la libre circulation piscicole
- prendre en compte les aspects hydromorphologiques et écologiques dans les travaux relatifs aux cours d'eau
- coordonner la gestion des pollutions des cours d'eau et les interventions en la matière
- assurer un suivi des niveaux d'eau de la nappe

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- accompagner les projets de renaturation des cours d'eau (restauration, expérimentation...) et organiser des chantiers d'expérimentation de mesures de gestion ou de restauration écologique de petits tronçons de cours d'eau
- accompagner la création ou la restauration de frayères
- restaurer des zones humides et les protéger durablement
- remettre des avis détaillés dans le cadre du dépôt de projets de travaux sur cours d'eau et d'exploitation de la nappe aquifère
- encourager des pratiques agricoles ayant un impact favorable sur la ressource en eau et accompagner la mise en œuvre des zones tampons le long des cours d'eau
- participer aux dynamiques des Contrats de rivière

### **Les indicateurs**

- linéaires de cours d'eau faisant l'objet d'aménagements écologiques
- remises d'avis sur les travaux liés aux cours d'eau
- inventaires de cours d'eau
- évaluation de l'état écologique de la masse d'eau du territoire

## Objectif stratégique 2 : Préserver le sol et le sous-sol

### Objectifs opérationnels

3. Préserver les qualités agronomiques des sols
4. Gérer durablement les ressources du sous-sol

Les sols limoneux sont les plus fertiles mais sont les plus sensibles à l'érosion. La rotation des cultures dans notre région inclut le plus souvent plusieurs cultures sarclées très sensibles à la battance ; des cultures légumières industrielles se rajoutent à ces successions de cultures. Parallèlement, la taille des parcelles augmente, le machinisme devient de plus en plus lourd, les récoltes sont dépendantes des besoins en fourniture des usines et non plus des conditions optimales du sol.

Un sol de bonne qualité doit avoir une structure grumeleuse permettant une bonne aération, une bonne infiltration de l'eau et une vie active et diversifiée des organismes du sol. Ces qualités influencent directement les potentialités agronomiques et les rendements agricoles escomptés et la rentabilité des terres agricoles à long terme. De plus, l'équilibre entre les exportations des cultures et les restitutions au sol doivent permettre de préserver les ressources en eau souterraine.

La matière organique du sol joue un rôle prépondérant dans la stabilité des sols en s'associant aux particules minérales. La minéralisation des matières organiques est rendue possible par une vie abondante et très active du sol. L'évolution de cette matière organique doit permettre au sol de maintenir voire augmenter sa « fécondité ».

Les formes, quantités et périodes d'apport des matières organiques sont des éléments clés d'une bonne fertilisation.

Par ailleurs, une activité d'extraction importante du sous-sol influence fortement le cadre de vie des riverains ; une activité économique de cette ampleur se doit d'être développée dans un cadre de dialogue et d'échanges entre tous les acteurs.

Cette activité extractive induit aussi la formation de terrils et l'apparition de milieux originaux propices à une biodiversité rare : affleurements rocheux, zones de suintements, pelouses calcaires, ruisselets... Il est dès lors essentiel d'accompagner les responsables d'exploitation pour assurer autant que possible un maintien, un développement et une valorisation de ces richesses naturelles durant l'exploitation et jusqu'à la reconversion des sites en fin d'exploitation.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- sensibiliser les agriculteurs et entrepreneurs au tassement des sols par le machinisme agricole
- réaliser des inventaires de techniques et de pratiques permettant d'améliorer la structure et la vie du sol
- favoriser l'échange local, le développement et la valorisation de sources de carbone pour les sols agricoles
- favoriser les échanges entre exploitants des carrières et riverains
- favoriser le dialogue entre acteurs environnementaux et les carrières

Il s'agit de sensibiliser les agriculteurs au fonctionnement, à la structure et à la vie du sol et d'encourager les bonnes pratiques.

Autorités compétentes : Service Public de Wallonie (DGO3)

Partenaires : Nitrawal, Centre de Recherche en Agronomie, partenaires du projet PROSENSOLS, GISER (Gestion Intégrée Sol-Erosion-Ruissellement), Université Libre de Liège-Gembloux agro-bio-tech, les carriers, Natagriwal

Autres acteurs concernés : agriculteurs, entrepreneurs agricoles

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- promouvoir les pratiques agricoles qui limitent le ruissellement et l'érosion des sols
- favoriser la mise à disposition auprès des agriculteurs des résultats de recherche en matière de préservation des sols
- accompagner les agriculteurs dans leurs recherches d'amélioration de techniques culturales
- favoriser la mise en place d'expérimentations scientifiques sur le territoire
- favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs
- accompagner les agriculteurs pour adopter des pratiques culturales favorables à la vie du sol
- favoriser les échanges entre exploitants des carrières et riverains
- accompagner les entreprises extractives pour assurer autant que possible un maintien, un développement et une valorisation de tous les habitats de grand intérêt biologique générés par l'exploitation du sable ou de la pierre calcaire.

### **Les indicateurs**

- réunions d'information et démonstrations
- agriculteurs adoptant des pratiques favorables ou qui aménagent leurs parcelles dans le but d'améliorer la vie du sol et/ou la structure du sol.

## **Objectif stratégique 3 : Valoriser les patrimoines**

### **Objectifs opérationnels**

5. Valoriser l'histoire du territoire et les témoins du passé pour le développement économique, touristique, identitaire (mémoire collective) et environnemental
6. Valoriser, préserver et réaffecter les patrimoines d'intérêt bâti, rural et industriel qui donnent du sens au territoire

La reconnaissance de l'identité du territoire des Plaines de l'Escaut doit être renforcée par la valorisation des éléments patrimoniaux qui la définissent. Cette valorisation, outre l'aspect de mémoire ou l'aspect esthétique, doit se concrétiser par un développement de l'attractivité paysagère des éléments, notamment du point de vue économique. Que les résultats se concrétisent à travers la valeur foncière ou une attractivité renforcée, le développement territorial passe inévitablement par l'appropriation de la qualité des patrimoines présents sur le territoire et par la mise en œuvre de projets qui intègrent cette dimension, qu'ils émanent d'une volonté publique ou privée. Les patrimoines constituent en effet un des socles du déploiement du développement du territoire.

Sur le plan géologique, le territoire est caractérisé par un patrimoine particulièrement riche et exceptionnel, en lien direct avec les patrimoines naturel, paysager ou bâti. Cette dimension est particulièrement à développer.

Autorités compétentes : les communes  
Partenaires : architectes, associations d'histoire, de valorisation et de sauvegarde du patrimoine, Maison du Tourisme de Wallonie picarde, Province de Hainaut, asbl « Qualité Village », asbl « Les plus beaux Villages de Wallonie »  
Autres acteurs concernés : les habitants

### **Proposition de démarches à développer sur le territoire :**

- développer, inventer de nouvelles fonctions pour le patrimoine délaissé, à réhabiliter
- renforcer le réseau d'itinéraires de promenades et de découvertes
- développer un programme d'actions sur les sites paysagers d'intérêt, en matière de préservation et de valorisation
- valoriser les points de vue remarquables
- sensibiliser les acteurs et les propriétaires à l'intérêt (économique) des patrimoines
- mettre en place un master plan touristique au niveau du territoire
- mobiliser une équipe de gestion, d'entretien et de restauration des patrimoines
- développer l'implication des acteurs du territoire aux journées du patrimoine
- soutenir la valorisation du patrimoine géologique exceptionnel de Bernissart

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

La valorisation des patrimoines, notamment dans une démarche de développement touristique, suppose une cohérence des différentes politiques menées et une mise en réseau opérationnelle. L'ensemble des acteurs (communes, acteurs du tourisme, cercles d'histoire...) doivent se concerter afin de créer, sur base d'une approche du tourisme durable, et en cohérence avec toutes les actions entreprises par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, une dynamique propice à valoriser le territoire. De par ses missions et les nombreuses initiatives dans ce domaine, le Parc naturel peut s'inscrire comme outil et levier de la concertation.

## Ambition 1 : Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier où les patrimoines naturels, ruraux, paysagers fédèrent l'identité d'une région singulière.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait également particulièrement s'engager à :

- développer une stratégie en matière de tourisme durable
- mettre en place une plate forme d'échanges pour une mise en valeur transversale des actions en faveur des patrimoines et de leur attractivité touristique
- réaliser un fichier opérationnel sur les paysages d'intérêt, la délimitation des points de vue remarquables et l'établissement de recommandations
- réaliser une Charte paysagère\*
- valoriser les actions et activités de sensibilisation et de préservation des patrimoines
- valoriser les aides existantes en matière de réhabilitation du patrimoine et être le relais des demandes des particuliers (petit patrimoine, arbres et haies remarquables...)
- mettre à disposition de gestionnaires les outils de support de développement de sites attractifs (éco-compteurs, panneaux didactiques, ...)
- encourager le développement durable des sports de nature

### Les indicateurs

- interventions sur des éléments du petit patrimoine
- interventions sur les éléments attractifs recensés
- actions de sensibilisation et de valorisation

## Objectif stratégique 4 : Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement, favorable aux paysages et à la biodiversité

### Objectifs opérationnels

7. Favoriser la biodiversité dans les milieux agricoles
8. Favoriser les synergies entre agriculture, biodiversité et paysages de qualité
9. Encourager la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques
10. Soutenir les agriculteurs dans la transition vers la nouvelle Politique Agricole Commune

Les espaces agricoles du PNPE représentent des superficies très importantes de développement d'une diversité biologique. Toutefois cela nécessite certaines adaptations ou aménagements de techniques agricoles. Il est essentiel de valoriser et de soutenir pleinement les différentes pratiques intégrées déjà mises en œuvre sur le territoire et qui pourraient être appropriées par d'autres exploitants agricoles.

Ce changement de mode d'exploitation est fédérateur quand les bénéfices sont clairement identifiables : diversification (agroforesterie, maraîchage, vente directe, gîte, ferme pédagogique...), qualité des produits, cadre de vie, lutte biologique, autonomie...

Autorités compétentes : Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Direction de l'Espace rural, Département de la Nature et des Forêts, Département pour l'Étude du Milieu naturel et Agricole  
Partenaires : Centre wallon de Recherche Agronomique, Natagriwal, structures d'encadrement et de promotion de l'agriculture biologique (Bioforum, agriculteurs)

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- associer les agriculteurs à la gestion des biens publics
- favoriser le développement de l'agriculture biologique ou la plus économe en intrants chimiques
- favoriser la mise à disposition des résultats des centres de recherche et d'encadrement pour les agriculteurs du Parc naturel sur les techniques favorables à la biodiversité

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- proposer une aide technique et administrative pour la plantation de haies et d'arbres fruitiers d'essences locales
- assurer la pose de nichoirs et le recensement des nids dans les bâtiments agricoles
- poursuivre l'aide pour les agriculteurs à l'intégration paysagère de leurs bâtiments
- informer quant aux outils et aides développés par la Wallonie pour améliorer le maillage écologique en zone agricole
- sensibiliser les communes à l'entretien des plantations sur les espaces publics en zone agricole, afin de leur garantir une pérennité
- sensibiliser les agriculteurs aux différentes espèces animales associées à divers milieux agricoles (prairie, bâtiments, céréales...) et leur importance dans la chaîne trophique\*
- favoriser les échanges d'expérience entre agriculteurs et la diffusion des bonnes pratiques
- favoriser la mise à disposition pour les agriculteurs des techniques d'agriculture biologique

### Les indicateurs

- actions et pratiques mises en œuvre introduites par les agriculteurs du territoire concernant des mesures favorables à l'environnement et au maillage écologique
- agriculteurs en agriculture bio

## Objectif stratégique 5 : Recréer du paysage

### Objectifs opérationnels

11. Maintenir et recréer les typologies paysagères
12. Valoriser et maintenir la qualité des paysages remarquables
13. Améliorer la perception de la qualité et de la diversité des paysages
14. Valoriser les éléments attractifs paysagers et les points de repère du territoire
15. Inscrire positivement les zones d'activités, les infrastructures d'énergie et de télécommunication au sein du paysage

Le paysage est une ressource vitale pour un cadre de vie de qualité et une référence pour les décideurs en matière de développement territorial. En ce sens, la diversité des paysages et sa reconnaissance doivent être garanties par des actions fortes, au service de tous (du bien commun). Notamment, le développement d'infrastructures quelles qu'elles soient, mais aussi tous les aménagements d'ordre public ou privé doivent intégrer les notions de patrimoine paysager et se réaliser sur base d'une concertation ou d'une médiation, assurant ainsi sa prise en considération.

Le paysage tel que défini dans la Convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe, Florence, 2000) s'affirme comme le résultat d'un tout ; dans ce territoire contrasté, il y a lieu d'être particulièrement exigeant, notamment en dépassant la stricte application du plan de secteur.

Autorités compétentes : Communes, Service public de Wallonie

Partenaires : HEC Charlemagne, Plateforme « Paysage » de la Région wallonne, Ideta, Ipalle, Maison de l'Urbanisme du Hainaut

Autres acteurs concernés : popuculteurs, bureaux d'études, architectes, habitants, agriculteurs

Un développement rural ambitieux doit intégrer les notions d'évolution des paysages. Le maintien de leur qualité ne peut être garanti que par une compréhension, un suivi et une maîtrise de ces évolutions et une appropriation par les habitants et les communes, dépositaires et principaux utilisateurs et acteurs de ce patrimoine.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- proposer des aménagements dans les espaces publics (bords de routes, espaces publics délaissés...)
- favoriser la perception de l'eau comme composante du paysage
- intégrer la prise en compte du paysage dans les projets d'aménagements et d'infrastructures
- mettre en place une équipe de gestion transcommunale du paysage
- mettre en place un programme d'actions paysagères au niveau des zones humides, des mares et des étangs afin de garantir leur viabilité et leur visibilité
- établir un schéma territorial éolien et assurer la concertation relative au développement des projets d'infrastructures d'énergie renouvelable
- favoriser la qualité paysagère des franges urbaines et des liaisons espaces bâtis/espaces non bâtis

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

L'implication de tous les acteurs (communes, habitants, Parc naturel, Province, Ideta et Région wallonne) doit être totale dans la volonté de préservation et de valorisation du cadre rural et des paysages qui le caractérisent. Au niveau des projets d'aménagement, chacun doit s'appliquer, à son niveau, à rejoindre les objectifs fixés. Les outils mis à disposition par le Parc naturel doivent trouver ici un écho constructif ou être la base d'une concertation et d'une médiation nécessaires à la réussite du développement local.

## Ambition 1 : Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier où les patrimoines naturels, ruraux, paysagers fédèrent l'identité d'une région singulière.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- réaliser une Charte paysagère\*
- développer l'Observatoire transfrontalier des paysages
- mettre en place une programmation d'actions de suivi de l'évolution du paysage
- créer une cellule de médiation pour les projets d'infrastructures et d'espaces publics
- définir les cônes de vue des points de vue remarquables, des lignes de vue remarquables et des points de vue locaux
- caractériser et établir un cahier de recommandations des sites d'intérêt paysager
- remettre des avis et recommandations sur les aménagements publics et privés ayant un impact paysager
- activer les dispositifs d'aides favorables aux paysages (subvention pour les aménagements d'espaces verts ou la plantation de haies, aménagement foncier rural...)
- proposer des aménagements des abords de fermes
- proposer des actions de sensibilisation destinées à renforcer l'appropriation des paysages
- réaliser des analyses paysagères
- proposer des opérations de plantations visant à « recréer » du paysage

### Les indicateurs

- actions de sensibilisation réalisées
- interventions de concertation
- interventions sur l'espace public
- interventions directes sur le paysage
- habitants impliqués dans les projets

## **Objectif stratégique 6 : Développer la connaissance du patrimoine naturel**

### **Objectifs opérationnels**

16. Mettre en œuvre des programmes d'études, de recherches et d'inventaires des milieux naturels et des populations animales et végétales.

Une bonne connaissance du patrimoine naturel local permet de mieux appréhender les enjeux, de développer l'écocitoyenneté, de comprendre l'interactivité de différentes actions et mesures de gestion aux effets parfois contradictoires, et ainsi de promouvoir les décisions les plus adéquates. Des démarches de monitoring peuvent ainsi dégager des tendances, des évolutions des populations, permettant d'adapter les mesures à prendre.

« Ce qui n'est pas connu n'existe pas » et cette méconnaissance est assurément un facteur limitant pour des politiques opérationnelles de conservation de la nature. La présence d'espèces patrimoniales, parfois sous-estimée, nécessite d'être valorisée et doit mobiliser les acteurs compétents pour être intégrée de manière transversale dans les différentes politiques territoriales. L'expertise en matière d'inventaires ne peut pas être assurée sans le concours de multiples partenaires, dont les habitants du territoire. Il est ainsi impératif de promouvoir les sciences participatives\* et de mutualiser les diverses structures

existantes afin de réduire les coûts de ces actions de sensibilisation et de formation, de les enrichir par un partage d'expériences et de les diffuser auprès d'un public plus large.

### **Proposition de démarches à développer sur le territoire :**

- développer des actions permettant aux habitants et naturalistes de se former aux sciences naturelles, de participer à l'amélioration des connaissances et ainsi à la préservation du patrimoine naturel local
- lancer un groupe de travail « Hirondelles » (suivi annuel de colonies) et « Chevêche d'Athéna » (suivi de secteurs prédéfinis)
- mettre en place un Groupe des Naturalistes sur le PNTH
- inventorier des sites (rédaction de fiches « Sites de Grand Intérêt Biologique »), inventaires spécifiques (plans d'action) et former des « passeurs de nature » en vue d'étendre les actions de formation et de sensibilisation

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- organiser des appels à la population pour participer à des campagnes d'inventaires centrées sur une espèce-cible
- organiser des formations et d'autres actions faisant appel aux sciences participatives
- favoriser l'encodage des données d'inventaires par les naturalistes et les habitants du territoire
- valoriser les données naturalistes auprès des gestionnaires et des habitants
- mettre en réseau des formations organisées sur le territoire
- participer aux programmes d'inventaires régionaux
- animer un réseau transfrontalier des naturalistes

### **Les indicateurs**

- collaborations annuelles pour l'organisation de formations ou d'actions d'inventaires
- gestion d'une base de données dédiée à l'encodage des observations
- programmes d'étude ou de recherche ciblés
- réseau transfrontalier de naturalistes
- actions en matière de science participative

Autorités compétentes : Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Département pour l'Étude du Milieu naturel et Agricole

Partenaires : Centre Régional d'Initiation à l'Environnement d'Harchies, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas de Calais, Cercle des Naturalistes de Belgique, Natagora et autres associations...

## Objectif stratégique 7 : Préserver et restaurer les cœurs de biodiversité

### Objectifs opérationnels

17. Mettre en œuvre des plans d'actions de sauvegarde d'habitats et d'espèces remarquables
18. Préserver et restaurer les zones humides
19. Renforcer la structure écologique principale (SEP)

Sans l'extension et la densification du réseau de cœurs de biodiversité et en leur assurant un statut de protection, le maintien durable d'habitats et d'espèces sensibles est compromis. Il est dès lors essentiel pour le territoire de mener des actions et d'accompagner les associations et les administrations en vue de restaurer, de protéger et d'étendre les sites de grand intérêt biologique.

La multiplicité des dispositifs de soutien, même modestes, et des acteurs doit être pleinement exploitée afin d'actionner tous les leviers pour une politique efficace de conservation de la nature sur le territoire.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- donner un statut de protection aux sites de grand intérêt biologique
- prendre en compte la responsabilité du territoire en matière de préservation des effectifs des espèces patrimoniales
- renforcer les effectifs nicheurs d'oiseaux associés aux milieux ouverts
- renforcer les métapopulations\* d'espèces patrimoniales (Triton crêté, Crapaud calamite...), établir des plans d'action pour des espèces dites « parapluie » ou « repère »
- organiser une plate forme des gestionnaires
- établir des partenariats avec les facultés universitaires et centres de recherche

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- favoriser l'implication des agriculteurs et autres utilisateurs de l'espace agricole dans la préservation des espèces-cibles
- identifier, cartographier et décrire des sites de grand intérêt biologique, et accompagner les demandes de reconnaissance de Site de Grand Intérêt Biologique en réserve naturelle
- contribuer à restaurer les milieux favorables aux espèces sensibles et à développer les corridors biologiques
- poursuivre l'acquisition ou le conventionnement des sites d'intérêt biologique
- contribuer à développer un réseau de mares
- mettre en place une plate-forme scientifique
- mettre en place des groupes de travail ciblés en fonction des projets en cours.

### Les indicateurs

- fiches SGIB rédigées ou mises à jour
- actions en matière de préservation des habitats et de la faune
- projets d'actions de restauration en Natura 2000.

Autorités compétentes : Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Département pour l'Étude du Milieu naturel et Agricole, communes

Partenaires : gestionnaires publics et privés, agriculteurs, populiculteurs, associations de protection de l'environnement et de la nature

## **Objectif stratégique 8 : Développer la fonctionnalité des trames écologiques**

### **Objectifs opérationnels**

20. Étudier et mettre en place les reconnections écologiques des trames verte et bleue (TVB)

La forte densité de population en Hainaut et les multiples infrastructures associées affectent la fonctionnalité de la trame verte et bleue du territoire, même si celui-ci bénéficie encore d'une matrice paysagère et écologique de qualité.

Cet enjeu doit nécessairement être intégré dans les prises de décision et dispositifs réglementaires communaux et régionaux, pour éviter d'accroître la fragmentation du territoire. Quelques opportunités existent pour affiner la cartographie et les recommandations pour un réseau écologique fonctionnel : lancement d'un plan transcommunal de développement de la nature à l'échelle du territoire, schémas de structure, plans communaux d'aménagement... Par ailleurs toutes les politiques sectorielles sont concernées par cette problématique et doivent intégrer cette (nouvelle) dimension.

### **Proposition de démarches à développer sur le territoire :**

- prendre en compte la responsabilité du territoire en matière de préservation des effectifs des espèces patrimoniales
- développer des réseaux locaux favorables à des espèces dites « parapluie » et sensibles à la fragmentation du territoire ou à des mesures de gestion inadéquates
- intégrer la trame verte et bleue dans les politiques territoriales et les projets d'aménagement
- mettre en place un programme d'actions au niveau des zones humides, des mares et des étangs afin de garantir leur fonctionnalité écologique

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- développer et appliquer une méthodologie relative à la trame verte et bleue
- étudier la trame écologique\* sur la vallée transfrontalière de l'Escaut et envisager de l'étendre à l'ensemble du territoire
- rédiger un cahier de recommandations cartographiées
- favoriser une dynamique transcommunale de développement de la nature (Plans communaux de Développement de la Nature)
- sensibiliser tous les acteurs locaux sur le nécessaire respect des réglementations environnementales initiées à l'échelle communale, régionale, nationale ou européenne, et encourager les communes et Ideta à intégrer la dimension de trame écologique dans les plans stratégiques locaux

### **Les indicateurs**

- Territoire couvert par une étude « trame verte et bleue »
- actions en matière de trame verte et bleue
- actions en matière de valorisation des services écosystémiques\*

Autorités compétentes : Communes, Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Département pour l'Étude du Milieu naturel et Agricole, et autres gestionnaires publics

Partenaires : IDETA, IPALLE, Infrabel, acteurs ruraux, agriculteurs, populiculteurs, Natagriwal

## Objectif stratégique 9 : Intégrer une dimension écologique aux activités humaines, aux aménagements et sites anthropisés

### Objectifs opérationnels

21. Organiser une gestion concertée de la nature ordinaire
22. Préserver et restaurer le patrimoine arboré
23. Maîtriser l'extension des espèces invasives
24. Favoriser l'intégration d'aménagements écologiques dans les différentes infrastructures et les projets d'aménagements
25. Expérimenter de nouveaux modes de gestion (écologique) et de développement de la biodiversité

L'activité humaine peut à la fois être destructrice et créatrice de sites ayant un grand intérêt biologique. Une restauration forte de certains sites industriels peut leur restituer une véritable place dans le patrimoine naturel global du territoire. Cet héritage singulier contribue ainsi à créer des sites de substitution pour des espèces remarquables et participe pleinement aux réseaux écologiques. Il s'agit, au niveau du territoire, que les aménageurs et gestionnaires s'accordent sur la vocation patrimoniale de certains espaces anthropisés et assurent la conservation et la pérennisation de leur biodiversité en adéquation avec les autres usages éventuels.

Les espaces verts et les espaces privatifs recouvrent aussi globalement des surfaces considérables où une diversité riche en habitats et en espèces peut se développer. Toutefois, il existe plusieurs facteurs défavorables au potentiel que représentent ces espaces : l'utilisation de produits chimiques, le recours systématique aux plantes ornementales (dont certaines invasives), l'uniformisation dans la gestion des espaces, leur isolement par des clôtures imperméables à la petite faune...

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires doit être un objectif prioritaire, avec une ambition marquée vers le « zéro phyto » pour les gestionnaires publics, anticipant ainsi la réglementation.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- adopter des règlements communaux en matière de lutte contre les plantes invasives
- intégrer les objectifs écologiques et de gestion différenciée\* dans les cahiers des charges des aménagements communaux, régionaux et des autres gestionnaires du territoire
- favoriser l'utilisation des essences indigènes locales
- collecter et référencer des documents techniques pour la mise en œuvre d'actions et de compensations favorables à la biodiversité et à recommander auprès des bureaux d'étude chargés de rédiger des demandes de permis et des rapports d'études d'incidence
- assurer une concertation en amont des projets entre différentes structures, administrations et associations afin d'intégrer d'emblée une dimension écologique

Autorités compétentes : Communes, Service public de Wallonie, Département de la Nature et des Forêts, Département pour l'Étude du Milieu naturel et Agricole et autres gestionnaires publics

Partenaires : Pôle wallon pour la Gestion Différenciée, Cellule wallonne de Lutte contre les Plantes invasives, Contrats de rivière, associations de protection de l'environnement et de la nature

Autres acteurs concernés : IDETA, IPALLE, Infrabel, acteurs ruraux, agriculteurs, habitants

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- initier des projets autour de la nature ordinaire, informer, former, sensibiliser, accompagner les habitants, les gestionnaires et les communes
- valoriser les bonnes pratiques et les projets exemplaires
- exploiter les ressources existantes dans le tissu associatif : rechercher des partenariats avec différentes associations volontaires pour intégrer un plan d'action ou une fiche projet dans leur calendrier d'activités
- établir des collaborations ciblées avec des administrations (Service Public de Wallonie, Province de Hainaut...) sur, par exemple, les thématiques suivantes : gestion d'espaces verts par pâturage, plan de gestion pour lutter contre une plante exotique invasive, comité d'accompagnement et de suivi d'un projet industriel ou commercial à fort impact environnemental...
- soutenir les communes dans la mise en œuvre de plans de gestion différenciée\*
- étendre et dynamiser le réseau Eco-Jardins du Parc naturel...
- mettre en place une équipe d'ouvriers de gestion du paysage et de la biodiversité
- introduire un projet inter-PCDN afin de renforcer les actions liées au développement de la « nature ordinaire »
- valoriser les vergers hautes-tiges et les variétés fruitières locales
- faire adhérer les communes au code de conduite « plantes invasives » et expérimenter des techniques de lutte
- valoriser les dispositifs alternatifs à l'utilisation de produits chimiques, notamment par la mise en place d'actions démonstratives de trame écologique dans les plans stratégiques locaux

### **Les indicateurs**

- jardins naturels labellisés
- friches et zonings industriels accompagnés
- plans de gestion écologique réalisés
- actions réalisées en faveur de la nature ordinaire
- actions en matière de vergers
- actions en matière de plantes invasives





## Ambition 2.

Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier où une économie rurale dynamique s'appuie sur les ressources locales et contribue à un environnement de qualité.

### Des enjeux

- Le développement d'activités économiques locales, créatrices d'emploi, dans le cadre du développement durable
- La diminution des exploitations agricoles et de la surface agricole utile
- Une agriculture de plus en plus « dépendante », en amont et en aval
- L'équilibre entre pratiques agricoles et environnement



## Objectif stratégique 10 : Favoriser les activités s'appuyant sur une valorisation des ressources locales

### Objectifs opérationnels

26. Favoriser les circuits courts
27. Valoriser les ressources locales sur le plan économique
28. Favoriser un tourisme durable

Le développement de l'économie locale est prioritaire afin de conserver ou de redévelopper des villages habités et vivants. L'économie locale est synonyme de proximité, de développement de synergie et de liens entre les petites entreprises, entre les habitants et ces entreprises et entre les habitants eux-mêmes. Le développement de cette économie locale est économe en énergie et réduit les émissions de CO<sub>2</sub> (limitation des déplacements motorisés). Les ressources locales, renouvelables, doivent pouvoir contribuer fortement à générer cette économie dont l'impact sur l'environnement doit être réduit.

De nouveaux dispositifs doivent être investigués afin de promouvoir l'économie locale, la relation entre producteurs et consommateurs, la mutualisation de l'offre en matière de productions locales, la fourniture de produits locaux au sein des collectivités.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- développer des synergies entre les différents acteurs économiques du territoire
- développer de nouveaux circuits de commercialisation des produits locaux
- favoriser les monnaies locales et les modes alternatifs de financement des projets économiques des acteurs locaux
- mettre en réseau des acteurs économiques pour proposer une offre complète et locale
- informer les habitants des activités et produits développés par les entreprises locales de taille familiale
- former les acteurs économiques à la connaissance de leur territoire et à ses richesses
- favoriser l'appropriation par les acteurs locaux de l'image du territoire comme outil de développement économique de leur activité
- favoriser le développement d'un tourisme diffus et durable qui respecte et valorise les spécificités environnementales et paysagères du territoire
- développer économiquement l'utilisation des ressources locales en matière d'énergies renouvelables

Partenaires : communes, Province de Hainaut, Hainaut Développement, offices de tourisme, écoles du territoire, IDETA  
Autres acteurs concernés : producteurs, restaurateurs, artisans, entreprises familiales locales, agriculteurs, commerces locaux, acteurs touristiques

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- poursuivre et développer des activités liées à la valorisation des ressources locales
- mettre en valeur les produits de bouche et les savoir-faire des producteurs et artisans locaux pour favoriser l'augmentation des ventes locales
- sensibiliser les adultes et les enfants à la consommation de produits locaux
- accompagner les acteurs du territoire pour constituer un réseau (mise en relation des acteurs)
- accompagner les gestionnaires de cantines de collectivités pour l'intégration des produits locaux dans leurs menus quotidiens (approvisionnement, conditionnement...)
- accompagner la formation des acteurs sur les richesses du territoire
- favoriser le développement de produits de qualité (accompagner à la professionnalisation de la qualité)

### **Les indicateurs**

- producteurs et artisans en activité sur le territoire
- population sensibilisée à la consommation de proximité et au goût
- points de vente de produits locaux du PNPE et d'autres structures d'achat
- collectivités utilisant des produits locaux dans leurs menus

## Objectif stratégique 11 : Maintenir et développer une agriculture de taille familiale, économiquement viable et soutenable (développement durable)

### Objectifs opérationnels

29. Favoriser la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs (transmission et installation)
30. Favoriser l'accès à la terre pour les agriculteurs et particulièrement pour les jeunes exploitants
31. Maintenir et promouvoir une agriculture mixte liée au sol
32. Favoriser les productions à meilleure valeur ajoutée locale, et leurs débouchés locaux, ainsi que de nouvelles opportunités de culture
33. Maintenir des superficies de prairies permanentes et l'élevage, ainsi qu'une production végétale diversifiée
34. Maintenir un équilibre entre zones habitées, cultivées et boisées, par des outils permettant la protection de la Surface Agricole Utile
35. Favoriser l'autonomie des exploitations agricoles (envers l'énergie, l'alimentation du bétail, les agro-industries, les intrants chimiques...)
36. Favoriser la collaboration et la mutualisation entre agriculteurs pour l'élaboration de projets communs

La reconnaissance du Parc naturel passe nécessairement par le maintien du caractère rural de celui-ci. Or le caractère rural du Parc naturel est caractérisé par une dominance de paysages agricoles et par la fonction de production de ceux-ci. Afin de conserver ces caractéristiques, il est donc essentiel de conserver en suffisance des exploitations agricoles de taille familiale actives et rentables. Cela ne pourra se faire que si cette activité reste ou redevient attrayante et accessible pour les générations futures, socialement reconnue et valorisée, économiquement rentable.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- mettre en place un système de régulation pour l'accès au foncier
- rechercher de nouveaux débouchés à forte valeur ajoutée locale
- favoriser l'installation de petites structures maraîchères et d'exploitations mixtes de taille familiale
- lancer une réflexion sur la préservation de l'occupation agricole de parcelles situées en zone constructible en dehors des cœurs de village
- accompagner les agriculteurs en vue de mutualiser les outils de production dans un objectif d'économie d'échelle
- renforcer les services de remplacement agricole pour permettre aux agriculteurs une meilleure flexibilité du travail et dégager du temps pour s'impliquer dans la vie sociale de leur territoire

Autorités compétentes : Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement

Partenaires : communes, CPAS, CARAH (Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut), Centre wallon de Recherche Agronomique, services d'accompagnement, agriculteurs, Natagriwal

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- favoriser les rencontres et échanges d'expérience entre agriculteurs
- favoriser les rencontres et échanges entre agriculteurs et habitants
- sensibiliser les propriétaires publics à l'installation de petites structures agricoles (maraîchage, agriculture mixte)
- favoriser les rencontres entre agriculteurs en fin de carrière et sans repreneur avec des porteurs de projets de première installation en recherche de foncier
- sensibiliser les agriculteurs aux possibilités de mutualisation de certains matériels et travaux

### **Les indicateurs**

- nombre de transmissions et de nouvelles installations en agriculture de taille familiale
- main d'œuvre familiale employée dans les exploitations agricoles du territoire
- évolution du nombre de maraîchers



## Ambition 3.

### Les Plaines de l'Escaut : un territoire rural en mutation, résilient\* face aux défis.

#### Des enjeux

- Le maintien de l'identité et des caractéristiques rurales du territoire
- La maîtrise de l'urbanisation du territoire, à l'équilibre rural fragile
- L'intégration d'une démographie croissante au sein d'un territoire rural, déjà densément peuplé
- La dépendance à la voiture, dans un territoire rural où la mobilité est contrainte
- La transition énergétique des énergies fossiles, au coût croissant, vers les énergies renouvelables, la sobriété énergétique et l'autonomie énergétique
- La résilience\* de ce territoire rural



## Objectif stratégique 12 : Renforcer la perception de l'identité rurale du territoire et de ses caractéristiques

### Objectifs opérationnels

37. Contribuer à maîtriser le mitage du territoire et l'artificialisation de l'espace rural
38. Préserver la fonction agricole du territoire et soutenir cette activité
39. Prendre en compte et renforcer la relation spécifique ville-campagne
40. Prendre en compte la multifonctionnalité de l'espace rural

Les espaces agricoles tant de cultures que de prairies, dans leurs fonctions et leur diversité, sont les garants de la qualité de l'espace rural et de son développement. Leur maintien raisonné est une mesure essentielle dans un contexte de pression démographique pressentie. Celle-ci engendre une pression urbanistique qui doit être maîtrisée par l'intégration de multiples fonctions, notamment agricoles, à décliner, en zone rurale, par une nouvelle mixité de l'habitat et des services.

La relation entre les villes ou les zones à forte urbanisation et la zone rurale doit être renforcée au moyen d'actions d'échanges et de reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque zone. En ce sens, le développement de l'habitat ne doit pas se faire au détriment de l'espace agricole mais en synergie.

Autorités compétentes : Communes, Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D GARNE), Direction de l'Espace rural, Direction de l'Aménagement foncier, Direction générale de l'Aménagement du Territoire (DGATLPE)

Partenaires : CCATM (Commission consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité), IDETA, pépiniéristes, associations agricoles

Autres acteurs concernés : habitants, agriculteurs, popuiculateurs

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- garantir une compensation planologique raisonnée et qualitative pour tous les projets nécessitant une modification du plan de secteur
- assurer une fonction agricole ou assimilée sur les portions de parcelles bâties situées en zone agricole au plan de secteur
- réaliser un remembrement de la zone des pépinières du territoire
- mettre en place une ligne de conduite pour l'urbanisation des parcelles, notamment en zone agricole et en zone de comblement
- initier une réflexion sur les aménagements privés ou publics inappropriés dans le cadre rural engendrant un mitage du territoire et garantir, pour chaque aménagement, son adéquation avec le cadre rural
- valoriser l'espace rural comme vecteur de l'attractivité du territoire

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- mettre en place une démarche de concertation pour tout projet d'espace public
- proposer des aménagements spécifiques dans l'espace rural
- émettre des recommandations sur les aménagements et les projets en zone agricole
- établir le dialogue avec les propriétaires dont les parcelles bâties possèdent des portions en zone agricole au plan de secteur (en privilégiant une concertation par zone ou quartier)
- sensibiliser les acteurs locaux sur la définition des caractéristiques rurales locales et les moyens de préservation ou de développement

### Les indicateurs

- projets et interventions en faveur de l'espace agricole et rural
- surface préservée en zone agricole par rapport à des projets proposant un changement d'affectation

## Objectif stratégique 13 : Favoriser une consommation équilibrée et économe de l'espace

### Objectifs opérationnels

41. Encourager la réhabilitation des anciens sites d'activité
42. Contribuer à maîtriser la dispersion du bâti le long des axes principaux et les extensions d'habitat dans le cadre rural
43. Suivre l'évolution de l'occupation du sol et maintenir l'équilibre entre les surfaces urbanisées et non-urbanisées

La pression urbanistique, dont le territoire fait l'objet depuis de nombreuses années, doit concentrer toute l'attention des décideurs et des acteurs locaux. Le besoin en espaces à urbaniser reste important, il est donc essentiel de favoriser une consommation parcimonieuse du sol. L'utilisation des réserves foncières que constituent certaines ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concertées) et les anciens sites d'activités désaffectés se doit d'être étudiée avec soin et en complémentarité avec le renouvellement ou la rénovation du bâti ancien. La mise à disposition de ces réserves foncières, à long terme, devrait permettre d'amortir le choc démographique attendu, tout en préservant les espaces agricoles, qu'ils soient de cultures ou de prairies. Dès lors, il sera indispensable d'activer une réflexion de quartier durable\*, voire d'éco-quartier, afin de préserver un cadre de vie de qualité au sein d'un habitat à la densité réfléchiée et maîtrisée, accessible et économe.

Autorités compétentes : communes, Service public de Wallonie, Direction générale de l'Aménagement du Territoire (DGATLP)

Partenaires : Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, IDETA, Maison de l'urbanisme du Hainaut

Autres acteurs concernés : habitants, entrepreneurs, investisseurs, auteurs de projets

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- développer des outils stratégiques de développement territorial
- suivre et analyser l'évolution de l'occupation du sol
- expérimenter de nouveaux modes d'implantation du bâti
- définir la densification des noyaux d'habitat et affiner les besoins de densification du bâti sur base des outils régionaux
- mobiliser un mécanisme favorisant la mobilité foncière par rapport au plan de secteur
- réaliser, à l'échelle supra-communale, un recensement précis des zones potentiellement urbanisables afin d'établir un plan global d'affectation à long terme
- mettre en place une ligne de conduite pour l'urbanisation des parcelles, notamment en zone agricole, en zone de comblement

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

La réflexion entre les acteurs doit porter sur les nécessités de développement en espaces à urbaniser par rapport à une occupation du sol maîtrisée. En ce sens, le Parc naturel peut apporter son expertise sur l'évolution de l'occupation du sol pour laquelle l'outil d'analyse mis en place par le PNTH doit être activé. Il est important que les réflexions puissent être menées au niveau supra-communal.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- mettre à disposition des outils d'analyse de l'occupation du sol
- réaliser une charte paysagère\*
- réaliser des analyses paysagères et urbanistiques des projets en amont
- accompagner la réalisation des schémas de structure et des outils d'aménagement au niveau communal
- mettre en place une cellule communale d'échanges sur les besoins en densification et des méthodes à utiliser pour les rencontrer
- sensibiliser à la problématique de la densité de l'habitat

### Les indicateurs

- sites désaffectés aménagés et ensembles bâtis réaffectés
- évolution de l'occupation du sol.

## Objectif stratégique 14 : Préserver le caractère rural des villages et développer un urbanisme durable de qualité pour des villages ruraux modernes

### Objectifs opérationnels

44. Maintenir et améliorer la qualité des entrées de village
45. Valoriser et préserver les caractéristiques du bâti traditionnel et contribuer à l'adaptation du bâti ancien aux besoins sociaux et énergétiques actuels
46. Intégrer le bâti contemporain en harmonie avec les caractéristiques architecturales du territoire et encourager la création urbanistique et architecturale de qualité
47. Contribuer à maintenir la structure spatiale des villages et accompagner la densification de l'habitat dans le respect de la typologie rurale

Le caractère rural, par son organisation urbanistique et ses caractéristiques architecturales, est une composante forte de l'identité du territoire. Cependant, la préservation, voire le renforcement de cette identité ne doit pas être un frein à l'évolution et à la modernité. Les nouvelles formes d'habitat et d'organisation urbaine doivent intégrer ce concept dans le cadre d'une concertation sans cesse renouvelée, tenant compte des besoins en développement économique en cohérence avec un cadre de vie de qualité.

Les outils de concertation doivent accompagner une prise de conscience pour le développement de projets paysagers, urbanistiques et architecturaux durables de qualité et pour sortir des stéréotypes qui banalisent les espaces et diluent les éléments identitaires du territoire.

Autorités compétentes : Communes, Service public de Wallonie, Direction générale de l'Aménagement du Territoire (DGATLPE)

Partenaires : Commissions Consultatives de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Maison de l'Urbanisme du Hainaut, « Les plus beaux villages de Wallonie »

Autres acteurs concernés : habitants, architectes

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- mettre en place une charte de quartier durable\* pour les communes
- encourager le dialogue avec les auteurs de projets afin d'encourager la qualité architecturale
- encourager le développement commercial en centre-village au moyen d'un « master plan communal »
- établir un programme d'interventions paysagères aux entrées de villages sur les domaines public et privé
- analyser les zones du plan de secteur se trouvant en contradiction avec les objectifs du plan de gestion et développer les outils nécessaires à leur prise en compte

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

L'appropriation par les acteurs de 1<sup>ère</sup> ligne en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (communes, architectes...) des nombreux outils mis à disposition doit être effective au travers d'actions de sensibilisation. Le Parc naturel peut se positionner en amont des problématiques et impliquer les acteurs dans des démarches concertées afin que ceux-ci puissent appliquer leur politique et développer leurs actions sur base des connaissances partagées des enjeux et des objectifs à poursuivre. Par ailleurs, un dialogue permanent doit s'instaurer entre les acteurs et les habitants (impactés par un aménagement ou en général) mais aussi entre les acteurs eux-mêmes.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- réaliser une charte paysagère\*
- accompagner les démarches de projets dans leur valorisation spatiale et environnementale
- mettre en place une commission thématique « aménagement du territoire, paysage et urbanisme »
- favoriser le dialogue entre les acteurs dans le cadre des projets
- réaliser des analyses paysagères et urbanistiques en amont des projets
- renforcer le « porter à connaissance » des acteurs de l'aménagement du territoire
- proposer et encourager des aménagements en entrée de villages
- valoriser les projets exemplaires
- poursuivre l'analyse et la valorisation des silhouettes villageoises et développer un cahier de recommandations

### Les indicateurs

- projets ayant fait l'objet d'une concertation
- analyses préalables réalisées
- actions de sensibilisation
- interventions aux entrées de villages

## Objectif stratégique 15 : S'approprier les leviers de gouvernance locale du développement territorial

### Objectifs opérationnels

48. Activer de manière dynamique et volontariste les outils d'urbanisme
49. Faire reconnaître par tous les spécificités territoriales du Parc naturel
50. Faciliter la concertation entre les différents gestionnaires afin qu'ils intègrent des préoccupations environnementales
51. Appuyer une politique communale de développement territorial à long terme

Le développement territorial intègre la notion de transversalité et comprend donc des aspects urbanistiques (bâti, infrastructures) et environnementaux (biodiversité, paysages) qui doivent être étudiés de concert à long terme. L'évolution urbanistique et paysagère du territoire qui en découle doit ressortir d'une volonté claire et affirmée dans le contexte de parc naturel. L'appropriation des outils d'urbanisme et de leur efficacité est une étape préalable indispensable dans un processus de réflexion pour une vision durable et cohérente à l'échelle régionale. Cela doit permettre une reconnaissance extérieure des communes et de leurs qualités et potentialités environnementales, urbanistiques et économiques.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- mettre en place un outil d'évaluation de l'évolution du territoire
- mettre en place une plate-forme d'échange d'expériences entre les communes
- s'investir dans une meilleure connaissance des réglementations, notamment en matière d'aménagement du territoire, de leur portée et de leur activation
- investir dans des plans d'actions au niveau supra-communal (master-plan commercial, aménagement foncier rural...)

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

De manière générale, les actions et projets menés par les communes doivent intégrer les paramètres d'évaluation pour une réalisation maîtrisée. Celle-ci doit également être soutenue et renforcée par une connaissance des outils (aménagement du territoire et environnement) à activer et de leur portée en matière participative.

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- faire adopter par les communes une charte paysagère\*
- accompagner les communes dans la réforme du Code de Développement territorial
- accompagner les communes dans la réalisation d'un schéma de structure communal ou de tout autre outil d'aménagement du territoire au niveau communal
- renforcer le « porter à connaissance » des acteurs de l'aménagement du territoire
- favoriser une meilleure compréhension des mécanismes d'évolution du territoire
- mettre en place une commission thématique « Aménagement du territoire, Urbanisme et Paysage »
- organiser la formation et la sensibilisation des acteurs locaux

### Les indicateurs

- outils d'urbanisme activés sur le territoire
- actions de sensibilisation

Autorités compétentes : communes  
Partenaires : Maison de l'urbanisme du Hainaut, Commissions consultatives de l'Aménagement du Territoire et de la mobilité, Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire

## Objectif stratégique 16 : Favoriser une mobilité durable, pour tous les usagers

### Objectifs opérationnels

52. Améliorer les possibilités d'une mobilité alternative et plus douce pour joindre les pôles d'activités et de services
53. Favoriser les opportunités de transport multimodal

Dans l'optique d'un développement territorial durable au bénéfice des habitants du territoire, la mobilité de proximité est une composante importante du territoire rural. Il s'agit de favoriser une mobilité au service de tous, gérée en alternative au « tout à la voiture », en accompagnement d'une réflexion globale sur le devenir de nos zones rurales. La fragilité apparente de celles-ci justifie le besoin de réponses fortes, innovantes et soutenables, notamment sur les accès aux services, aux commerces et aux loisirs.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

Régulièrement, la nécessité de valoriser les chemins communaux est mise en avant ; les habitants, par leur fréquentation, indiquent les grandes orientations de la mobilité. La conjugaison des connaissances et des sensibilités doit permettre de renforcer une réflexion communale sans cesse renouvelée. De très nombreuses expériences existent en Wallonie et l'échange des savoir-faire entre les divers acteurs (communes, Province, Région wallonne) servira de levier aux multiples actions à initier. Il s'agit notamment de :

- favoriser la localisation des services dans les centres des villages
- développer des plans de mobilité douce et proposer une cartographie accessible au public
- valoriser les chemins et sentiers communaux et définir leurs vocations
- responsabiliser les structures collectives (entreprises, écoles, services publics...) à la prise en compte d'un plan interne favorisant la mobilité douce et le co-voiturage
- favoriser le co-voiturage des habitants
- numériser les Atlas communaux et les mettre à jour
- expérimenter de nouveaux modes de partage des routes communales de faible largeur
- mettre en place une concertation lors de tout aménagement de voirie
- activer des projets ou expériences dans le cadre de la semaine de la mobilité

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- contribuer à entretenir les sentiers de randonnée et de mobilité douce
- proposer des aménagements en faveur du mode doux
- organiser la formation et la sensibilisation des acteurs locaux
- favoriser le co-voiturage dans le cadre de ses activités

### Les indicateurs

- chemins dévolus à la mobilité douce, en fonction de leur vocation
- initiatives en faveur de la mobilité douce
- projets de voiries partagées réalisés

Autorités compétentes : communes, Service public de Wallonie, Province de Hainaut

Partenaires : Commissions communales d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, IDETA, associations de « Personnes à mobilité réduite », associations « mobilité »

Autres acteurs concernés : habitants

## Objectif stratégique 17 : Soutenir un plan climat territorial local pour réduire les GES (Gaz à Effet de Serre) et la dépendance aux combustibles fossiles

### Objectifs opérationnels

54. Soutenir les énergies renouvelables notamment en renforçant les possibilités d'utilisation des ressources locales
55. Favoriser les changements des pratiques et la réduction en matière de consommation énergétique

Les conséquences des émissions de gaz à effets de serre et du renchérissement du coût des énergies fossiles nécessitent d'adopter une attitude plus économe et de définir une stratégie innovante pour les décennies à venir en termes d'utilisation rationnelle d'énergie et d'alternatives aux sources conventionnelles d'énergies fossiles.

Il est nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives et actions à même de répondre à ce double enjeu. Un plan climat territorial est une démarche participative rassemblant pouvoirs locaux, associations, entreprises, citoyens... L'objectif est de définir les acteurs, l'échéancier, les modes de financement du plan d'actions qui accompagnera la transition énergétique à même de répondre à ces défis. On retrouvera ainsi des fiches actions en matière de mobilité, d'amélioration énergétique de l'habitat, d'éducation, d'énergies alternatives, d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie...

Cette transition constitue une opportunité pour redévelopper une économie locale en s'appuyant davantage sur les ressources disponibles sur le territoire. Elle peut être le vecteur de nouvelles formes de solidarité, particulièrement vers les populations en précarité. Au-delà de la contribution à la réduction des gaz à effet de serre, ces énergies renouvelables doivent être envisagées avec une plus value économique locale.

Un plan climat territorial doit également tenir compte d'une approche transversale en matière de préservation des patrimoines, au risque de générer des effets parallèles négatifs non maîtrisés.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- assurer l'information et le conseil aux maîtres d'ouvrages pour garantir le développement harmonieux et maîtrisé des énergies alternatives
- favoriser les projets de construction « basse énergie » ou passive
- développer les chaudières collectives
- initier un Plan Climat Territorial, pour apporter de la cohérence entre les différentes initiatives et acteurs qui prendront part à ces changements. Le Parc naturel pourra en être initiateur et partenaire.

Pendant du développement des énergies alternatives, l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie doit faire l'objet d'une attention particulière. Les bâtiments publics doivent être gérés de manière proactive en la matière. Les habitants et les populations en situation de précarité plus particulièrement doivent bénéficier d'accompagnement, voire d'opportunités en matière d'investissements destinés à réduire les coûts d'énergie. Des incitants pourraient être mis en place.

La transition énergétique s'accompagnera d'une mutation des technologies et pratiques en matière de construction, de rénovation ou de conception de la gestion énergétique des bâtiments. Il sera dès lors important d'accompagner les professionnels.

Autorités compétentes : Communes, CPAS

Partenaires : facilitateurs Bois-Energie de la Wallonie, DGO4 (énergie), organismes de formation professionnelle

Autres acteurs concernés : agriculteurs, sylviculteurs, secteur du bâtiment

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Depuis 2009, la Maison du Parc naturel est chauffée grâce à une chaufferie bois-énergie. En parallèle, pour assurer son approvisionnement, le Parc naturel participe à la création d'une filière saule-énergie locale. Après une première phase d'expérimentation menée en transfrontalier, une filière structurée se met en place. Reste à assurer la viabilité de cette filière par un développement plus conséquent des consommateurs (chaufferies) conjointement à une offre stable locale de combustible. Le Parc naturel sera acteur de ce développement en soutenant ce type d'énergie, vecteur de redéploiement économique local, porteur de création d'emplois.

La Maison du Parc naturel doit être un lieu d'exemplarité et de démonstration en matière d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

En matière de remise d'avis, le Parc naturel veillera à intégrer les principes d'URE et de production d'énergies alternatives, compatibles avec les autres enjeux.

### **Les indicateurs**

- projets publics en matière d'énergies renouvelables
- initiatives en matière d'URE
- production d'une filière bois-énergie
- acteurs impliqués
- production d'énergies renouvelables



## Ambition 4.

**Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier qui se mobilise autour de l'écocitoyenneté, la solidarité, l'innovation, l'expérimentation, l'exemplarité.**

### Des enjeux

- L'appropriation des patrimoines du territoire
- La mobilisation des habitants et des acteurs aux enjeux du territoire
- L'adhésion au Projet de territoire par les acteurs et gestionnaires
- La réduction des disparités économiques, sociales... au sein du territoire
- Une société plus solidaire et qui s'organise collectivement
- Un territoire de projets au carrefour du mille-feuille institutionnel et de multiples organisations territoriales
- Un territoire qui « fonctionne » en transfrontalier



## Objectif stratégique 18 : Inventer de nouveaux liens entre habitants et territoire

### Objectifs opérationnels

56. Favoriser les changements de comportements et l'écocitoyenneté des habitants
57. Développer une démarche « ambassadeur du territoire »
58. Rendre les habitants acteurs des projets
59. Favoriser le dialogue et la compréhension entre agriculteurs et non agriculteurs
60. S'approprier les patrimoines (milieux naturels, eau, paysages, patrimoine bâti et rural...)

Il n'est de patrimoines que par la relation que l'homme entretient avec le contexte physique, géomorphologique, biologique... du territoire. Ainsi naissent les patrimoines paysagers, bâtis, naturels... Des relations dans le temps et dans l'espace entre humains, naissent la mémoire collective, les savoir-faire... qui forment les patrimoines culturels. Les rapports des habitants au territoire et aux autres ont évolué et se sont diversifiés, allant parfois même jusqu'à s'en émanciper. Subsistance, lieu de travail, lieu de vie, lieu de convivialité, individualisme, les visions peuvent diverger et, avec elles, la perception des enjeux du territoire.

Le Parc naturel est un lieu habité. Les habitants sont donc partie prenante aux enjeux et défis du territoire. De leur capacité à comprendre et décoder le territoire, puis à s'y investir, dépendent la légitimation du projet de territoire porté par le Parc naturel et leur volonté à agir avec lui pour de nouvelles formes d'attachement et d'implication, où les patrimoines tiennent une place prépondérante.

Partenaires et autres acteurs concernés : le milieu associatif, les centres et acteurs culturels, les Communes, les écoles, les CPAS

Il est dès lors important et pertinent d'expliquer le territoire en diversifiant les stratégies et les médiations. Il s'agit de mettre en place les conditions suffisantes pour permettre aux différents publics d'appréhender et de comprendre les enjeux du territoire en lien avec ses richesses patrimoniales et, en parallèle, une vision globale relative aux principes du Développement durable (équilibre entre économie, environnement et social). Parallèlement, il est nécessaire de trouver de nouveaux modes de fonctionnement et de gestion pour, au quotidien, réduire les impacts environnementaux, voire adopter des comportements qui soient bénéfiques. En cela, le comportement même du Parc naturel doit être exemplatif et les actions menées doivent démontrer, en proposant de faire un premier pas, la faisabilité des changements de comportements.

Cela demande de la part des habitants

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ;
- des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Ces processus visent soit un renforcement, soit une modification des représentations mentales des enjeux par les individus pour déboucher sur une attitude positive déclenchant et facilitant l'induction de comportements favorables à la préservation des richesses patrimoniales du territoire en adéquation avec les principes du DD et de mener ensuite à un passage à l'acte d'actions ou de choix.

Les moyens mis en œuvre ressortent de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation des publics et s'appuient sur la découverte multiforme des différents patrimoines éclairée par les principes du Développement Durable. Ceci implique de travailler de manière adaptée avec différents publics (qu'il faut bien identifier et prioriser). Il s'agit néanmoins de vérifier à priori si les publics visés sont en possibilité d'influer sur les enjeux et de s'informer sur leur état comportemental.

L'associatif, dans toute sa diversité, constitue le vivier d'un tissu social dense comme base pour un lien fort entre habitants et territoire.

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- poursuivre l'accompagnement des écoles en matière d'écocitoyenneté
- proposer et développer un programme d'animations scolaires ou extrascolaires à la Maison du Parc naturel et sur le territoire
- favoriser le porter à connaissance des principes de l'écocitoyenneté
- renforcer la visibilité des démarches éco-citoyennes à la Maison du Parc naturel et dans le territoire
- valoriser les bonnes pratiques, les acteurs, les projets, les success stories
- développer la dimension participative des projets initiés, cogérés ou accompagnés par le Parc naturel
- renforcer un programme d'activités tout public et les animations liées à la découverte des patrimoines
- structurer et s'appuyer sur une démarche « ambassadeur du territoire » : former, labelliser, accompagner et animer
- créer des outils de médiation des patrimoines
- développer des actions en matière d'éducation permanente\*
- renforcer la visibilité du territoire à la Maison du Parc naturel
- accompagner les projets locaux et relier les initiatives des acteurs locaux aux spécificités du territoire
- assurer la formation des acteurs locaux
- soutenir les initiatives individuelles

### **Les indicateurs**

- dispositifs de médiation des patrimoines
- activités organisées
- partenaires mobilisés

## Objectif stratégique 19 : Développer de nouvelles formes de mobilisation et de solidarité

### Objectifs opérationnels

61. Encourager les dispositifs qui renforcent la solidarité entre les habitants
62. Encourager les dispositifs qui renforcent la solidarité entre les communes
63. Susciter et accompagner des projets multi partenariaux
64. Favoriser le partenariat entre les associations
65. Favoriser le maintien d'un tissu associatif dense, source de la vitalité des espaces ruraux
66. Maintenir une sociabilité villageoise forte

Face aux enjeux du territoire, la capacité des habitants à agir solidairement vers un objectif commun est déterminante. Cela demande de pouvoir décider ensemble sur une base de consensus, résultante d'une connaissance et d'une confiance mutuelle et de changer le paradigme des relations entre citoyens : passer de l'individualisme et la compétition vers la solidarité et le bénéfice partagé des partenariats.

De la contrainte de moyens face aux défis énergétiques, démographiques... il ne peut être fait l'économie du partage des connaissances et compétences, du rassemblement des ressources et des idées. L'évolution d'un individualisme vers des solidarités plus fortes (sociale, culturelle, intergénérationnelle) mènera à une résilience\* plus forte.

Il s'agit donc de favoriser ou de susciter les initiatives publiques, associatives ou individuelles autour de nouvelles formes de solidarité.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- mobiliser les habitants autour de projets pour créer du lien et favoriser la création de réseaux d'acteurs
- favoriser la création de jardins partagés
- éditer un répertoire des associations et de leurs compétences, selon les réseaux thématiques
- favoriser les partenariats entre associations, de manière transcommunale
- favoriser les espaces communautaires, de rencontre dans les villages

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- initier ou être partenaire de projets coopératifs, trans-générationnels...
- favoriser l'éducation permanente\*
- participer aux opérations communales associant les habitants
- valoriser les activités proposées par le réseau associatif par l'animation des outils de communication (calendrier des activités en ligne, réseaux sociaux, ...)

### Les indicateurs

- projets associant les habitants
- réseaux d'acteurs créés ou développés

Autorités compétentes, partenaires et autres acteurs concernés : Plans de cohésion sociale, CPAS, Communes, comités de quartiers, milieu associatif...

## Objectif stratégique 20 : Fédérer une identité du territoire

### Objectifs opérationnels

67. Développer l'image de marque et l'identité des « Plaines de l'Escaut »
68. Développer une communication vers les habitants et les élus

Le renforcement d'une image de marque et d'une identité « Plaines de l'Escaut » est un facteur contribuant à l'adhésion et au soutien des habitants, des élus et des différents interlocuteurs du Parc naturel au projet de territoire. Une communication transversale et structurée peut soutenir l'efficacité des actions mises en œuvre et augmenter l'opportunité des habitants et autres partenaires d'y prendre une part active. Cette communication, autour d'un partage de l'information, doit tendre également à capitaliser les réalisations et les bonnes pratiques.

### Proposition de démarches à développer sur le territoire :

- valoriser l'image et l'identité du Parc naturel au travers des outils de communication et activités des communes
- valoriser les éléments fédérateurs du territoire
- organiser une plate-forme d'informations relative au territoire et valorisant l'information de chaque commune (projets, activités, actualités, acteurs)
- faire émerger des réseaux à l'échelle du Parc naturel

### Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- structurer et organiser une communication et un partage de l'information
- développer des outils de communication adaptés aux publics-cibles, en particulier vers les habitants et les élus
- contribuer à faire émerger l'identité du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du Parc naturel transfrontalier du Hainaut

### Les indicateurs

- outils de communication développés
- publics-cibles touchés

Autorités compétentes : Communes

## Objectif stratégique 21 : Assurer une gouvernance dynamique du territoire.

### Objectifs opérationnels

69. Impliquer les élus, les acteurs et les gestionnaires du territoire dans les structures institutionnelles du Parc naturel, pour une vision partagée
70. S'appuyer sur les structures institutionnelles, associatives... existantes pour intensifier l'action du Parc naturel et lui donner plus d'ampleur
71. Assurer la transversalité des stratégies territoriales
72. Tirer profit des potentialités émergentes des dynamiques géographiques (Wallonie picarde, Eurométropole)
73. Favoriser l'intelligence territoriale\*

Le projet de territoire qu'incarne le plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut nécessite un pilotage, une coordination, une animation. La Commission de gestion constitue le moteur du Parc naturel, avec son équipe technique. Cette Commission de gestion, au travers d'une forte représentativité du territoire, doit être le catalyseur d'une stratégie adaptée face aux défis à relever. L'émiettement des compétences et la multiplicité des acteurs demandent une appropriation d'enjeux partagés pour que chaque gestionnaire contribue au projet de territoire.

Pour sa part, l'équipe technique du Parc naturel peut trouver, auprès des acteurs institutionnels et associatifs, non seulement un relais mais des compétences, des savoir-faire, à même de dynamiser le projet de territoire et de démultiplier les actions à développer.

Une des clefs de la réussite, loin d'être nouvelle mais qui a énormément de difficultés à s'organiser, est l'approche transversale des dynamiques territoriales locales. Celle-ci doit pourtant guider tout projet et est le garant de l'efficacité des moyens consacrés.

Le pilotage du projet de territoire nécessite de pouvoir s'appuyer sur une connaissance suffisamment fine du territoire, tant au niveau de son évolution, des tendances que d'éléments prospectifs. Cette capacité à disposer de ces éléments et à mobiliser des acteurs autour de leur décodage, de la construction de stratégie permet à un territoire de ne pas naviguer « à vue ».

Enfin, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, territoire transcommunal, s'inscrit dans des dynamiques territoriales régionales. En particulier au niveau du projet de territoire Wallonie picarde 2025, le Parc naturel doit, en tant que territoire partie prenante de la zone couverte par la Wallonie picarde, prendre une part active dans la construction de cette future communauté de communes, notamment en faisant part de son expertise et des projets qu'il développe. Une adéquation entre les deux stratégies est à même de renforcer la portée des initiatives du Parc naturel.

Autorités compétentes : Communes, gestionnaires et acteurs institutionnels  
Partenaires : asbl Wallonie picarde

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- assurer la meilleure représentativité des acteurs du territoire, au sein de la Commission de gestion
- contribuer à développer des dynamiques politiques trans-communales (conférence des collèges communaux...)
- développer les dimensions partenariales des projets mis en œuvre
- participer à la dynamique territoriale de la Wallonie picarde au travers de son Conseil de développement et des groupes de travail
- organiser l'évaluation du plan de gestion
- mettre en place des indicateurs de suivi et d'évolution du territoire
- actualiser le diagnostic territorial

### **Les indicateurs**

- dynamiques territoriales intégrant le projet de territoire du PNPE
- implication du PNPE dans les dynamiques territoriales
- outils de suivi

## Objectif stratégique 22 : Être un territoire exemplaire et innovant

### Objectifs opérationnels

74. Soutenir les communes et les services communaux dans leurs comportements exemplaires
75. Contribuer à lutter contre les infractions environnementales
76. Expérimenter, avec les communes et les gestionnaires du territoire, de nouveaux modes de gestion de l'espace rural
77. Développer l'ambition de construire les patrimoines de demain
78. Développer une nouvelle approche autour des services éco-systémiques\*

Le changement de paradigme dans un territoire comme celui du Parc naturel des Plaines de l'Escaut est de considérer l'« environnement », le « développement durable », au sens large, et ses patrimoines, non pas ou plus comme une contrainte mais plutôt comme un levier de développement. Cela nécessite une forte ambition, traduite quotidiennement dans les politiques et actions mises en place. Cette (nouvelle) approche ne doit pas se mesurer à l'aune d'efforts à entreprendre, pour devenir réellement partie prenante de toutes les dynamiques. Ainsi, de nombreuses initiatives positives existent déjà et méritent d'être mises en valeur au sein des communes, comme moteurs d'effets « boule de neige ». Ces « success stories » doivent devenir structurantes, dans le cadre d'approches stratégiques telles que l'Agenda 21 local\*, qui se développe notamment au sein des Programme de Développement rural, du Programme stratégique transversal ou autres.

Autorités compétentes : Communes, gestionnaires et acteurs institutionnels  
Partenaires : centres de recherche, universités

Autres acteurs concernés : les agriculteurs, les acteurs ruraux

Une tolérance « zéro » vis-à-vis des infractions environnementales y participe pleinement mais nécessite une responsabilisation de chaque échelon de compétences, pour avoir à la fois un impact dissuasif, assurer aux initiatives en matière d'éducation et de changement de comportement pleinement leur efficacité, et dans un processus qualitatif, être gérable pour les autorités compétentes. Des coordinations seront nécessaires pour dépasser les limites sectorielles des champs de compétences des différentes autorités responsables.

Reconnue par le Décret relatif aux parcs naturels, l'expérimentation représente à la fois une responsabilité des territoires de parcs naturels et une marque de fabrique. Cette approche volontariste nécessite de créer de nouveaux partenariats, de mettre en œuvre de nouvelles pratiques et méthodes, plus à même de répondre aux enjeux. Cela nécessite parfois de devancer la réglementation, et, en tous les cas, de la mettre en œuvre de manière cohérente et dynamique, comme réponse à ces enjeux.

Les patrimoines, comme héritage du passé, qui donnent du sens, nécessitent une anticipation sur ce que nous léguerons aux générations futures. À ce titre, le territoire, dynamique et évolutif, peut et doit générer les patrimoines de demain.

L'équilibre dynamique d'un territoire soucieux de préserver ses ressources, sur le long terme, s'appuie notamment sur les services écosystémiques\* qu'il parvient à générer. L'objectivation de ces services (de support, de production, de régulation ou culturels), gratuits au départ, mais pour lesquels il est possible d'investir, constitue véritablement une (r)évolution à même de modifier certaines pratiques, certaines approches. Discutable, cette conception utilitariste des services agro-écologiques peut permettre néanmoins non seulement de mieux aborder l'efficacité de certaines pratiques, mais également de reconsidérer la plus value multifactorielle de certains aménagements, notamment en faveur de la biodiversité ou du paysage.

### **Le rôle du Parc naturel des Plaines de l'Escaut :**

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut pourrait particulièrement s'engager à :

- animer une plate-forme autour de l'échelle de compétences et prérogatives en matière d'infractions environnementales
- soutenir les communes et acteurs institutionnels dans leur démarche stratégique de développement durable
- valoriser les bonnes pratiques et le partage d'expériences
- favoriser la prise en compte des services éco-systémiques des projets, aménagements et pratiques que le Parc naturel ou ses partenaires développent
- accompagner les communes, les gestionnaires et les acteurs ruraux autour de dispositifs expérimentaux concernant des problématiques de l'aménagement de l'espace rural

### **Les indicateurs**

- démarches stratégiques de développement durable
- dispositifs expérimentaux de gestion de l'espace rural

## Objectif stratégique 23 : Accroître la dynamique du Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut pour résoudre des problématiques communes et mobiliser les acteurs autour du projet de territoire

### Objectifs opérationnels

79. Animer et structurer la gouvernance institutionnelle et technique du PNTH
80. Asseoir la stratégie transfrontalière
81. Organiser la mise en œuvre des projets thématiques transfrontaliers

La coopération transfrontalière que le PNPE met en place avec le PNRSE au sein du PNTH n'a pas cessé de s'intensifier depuis la création du premier en 1996. Les territoires du PNPE et du PNRSE partagent en effet un certain nombre de caractéristiques et problématiques qui justifient un changement d'échelle et une approche transfrontalière. Depuis les premières actions thématiques communes jusqu'à la structuration de la coopération actuelle, officialisée par une Convention de Partenariat, le PNTH a parcouru un long chemin d'intégration entre ses deux composantes, au point de devenir un des principaux référents en Europe dans le domaine des espaces naturels protégés transfrontaliers. Aujourd'hui, toute évolution qui cherche à intensifier cette dynamique passe nécessairement par la création d'une structure institutionnelle transfrontalière.

Depuis l'émergence de la dynamique du PNTH, la coopération territoriale est devenue un objectif à part entière de l'Union Européenne. De son côté, le Conseil de l'Europe a également consolidé des initiatives visant à assurer une majeure collaboration entre les territoires au-delà des frontières.

Des outils juridiques de coopération ont été créés et permettent d'envisager une structuration institutionnelle du PNTH, adaptée à ses besoins et ses ambitions. En Europe, plusieurs parcs naturels régionaux ou nationaux pionniers ont commencé à se doter de structures juridiques transfrontalières pour renforcer leur intégration. Le PNTH ne reste pas à l'écart de cette (r)évolution qui se vit aux frontières européennes et souhaite franchir une nouvelle étape pour devenir un parc naturel transfrontalier reconnu à part entière.

Cette perspective n'est en fait qu'une évolution naturelle de la coopération transfrontalière entre le PNRSE et le PNPE dont les objectifs ultimes sont une meilleure efficacité dans la réponse à donner aux enjeux qui se posent à ce territoire, dans la mise en place de projets communs et une reconnaissance formelle du parc transfrontalier vis-à-vis de ses partenaires. La structure à créer doit avoir un rôle de pilotage politique, de coordination et de codécision des deux parties, voire devenir elle-même maître d'ouvrage d'actions communes, notamment dans le cadre de projets européens.

Le Parc naturel transfrontalier du Hainaut s'engagera particulièrement à :

- adopter une structure juridique transfrontalière
- organiser le fonctionnement de cette structure aux niveaux politique et technique
- gérer des fonctions ou des missions d'intérêt commun déléguées par les deux parcs naturels
- construire une stratégie pour le territoire du PNTH à l'horizon 2022
- intégrer les partenaires qui agissent sur son territoire dans la gouvernance du PNTH, tout en facilitant le lien avec leurs homologues, de part et d'autre de la frontière

## Ambition 4 : Les Plaines de l'Escaut : Un territoire transfrontalier qui se mobilise autour de l'écocitoyenneté, la solidarité, l'innovation, l'expérimentation, l'exemplarité.

- poursuivre la démarche de valorisation du PNTH, notamment dans le cadre de sa certification « Transboundary Parks » d'EUROPARC
- continuer les échanges d'expériences avec d'autres parcs transfrontaliers notamment avec la participation au réseau du Transparcnet d'EUROPARC
- renforcer et améliorer les actions transfrontalières existantes, et être force de proposition de nouvelles actions communes
- continuer le développement d'outils de communication à l'échelle du PNTH.

### Les indicateurs

- type de structuration établie pour le PNTH
- labellisation du PNTH
- projets et actions communs
- partenariats établis de part et d'autre de la frontière

## 10. Description des moyens financiers, matériels et humains

Afin de mettre en œuvre le Plan de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, une équipe technique doit être mobilisée. Celle-ci pourrait se structurer autour de l'organigramme présenté en page 93.

**Le budget annuel à mobiliser par le Parc naturel peut être évalué de la manière suivante :**

salaires et charges de personnel :	880.000 €
frais de fonctionnement :	135.000 €
frais de sensibilisation, promotions, communication, organisation :	50.000 €
moyens matériels et projets :	50.000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.115.000 €</b>

La dotation structurelle fixée par le décret, soit 268.400 €, ainsi que les aides à l'emploi (88.000 €) et la cotisation des communes (130.000 €), soit un total de 486.400 € ne permettent pas de couvrir ce budget. D'autres sources de financement devront être sollicitées, parallèlement au montage de nouveaux projets, et notamment via les fonds européens ou les subventions publiques régionales et communautaires.

# Organigramme

Pôle administratif	
Direction	1 directeur
Gestion financière et administrative	1 chargée de mission
Secrétariat	1 secrétaire
Services techniques	1 technicienne de surface 1 ouvrier service technique
Système d'information géographique	1 chargé de projet

<b>Patrimoine naturel</b>	<b>Développement territorial, Urbanisme et Paysage</b>	
1 chargé de mission	<b>« Développement territorial, Urbanisme »</b>	<b>Paysage et patrimoines</b>
1 chargé de projet	1 chargé de mission	1 chargé de projet
Équipe transcommunale de gestion du paysage et de la biodiversité		
1 chef d'équipe		

<b>« Agriculture, Économie rurale et développement local »</b>			<b>Mobilisation et Eco-citoyenneté</b>	
<b>Agriculture et Environnement</b>	<b>Valorisation des ressources locales</b>	<b>Tourisme durable</b>	<b>Éco-citoyenneté</b>	<b>Communication</b>
1 chargée de mission	1 chargée de projet	1 chargé de projet	1 chargé de mission	1 chargé de mission
		1 responsable de la Maison du Parc	1 animateur scolaire	1 chargé de projet, infographie
1 Animateur "animation du territoire, événementiel et accueil du public"				

# 11. Glossaire

## Agenda 21 local

Déclinaison concrète de l'Agenda 21 issu de la conférence de Rio en 1992, un agenda 21 local offre un cadre de travail aux collectivités locales et à leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable. Le terme « agenda » est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir « programme » et « 21 » renvoie au 21<sup>e</sup> siècle. Celui-ci doit, selon les principes du développement durable, harmonieusement traiter les aspects économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Un tel projet doit être imaginé avec la plus large participation de la population et des acteurs de la société civile (associations, entreprises, administrations). Les étapes principales de sa rédaction sont le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'action.

## Chaîne trophique

Ensemble des relations qui s'établissent entre des organismes en fonction de la façon dont ceux-ci se nourrissent. Elle comprend des producteurs (algues, par exemple), des consommateurs primaires (herbivores, phytophages), des consommateurs secondaires (carnivores) et des décomposeurs (ou détritivores).

## Charte paysagère

Outil d'aide à la gestion du territoire, visant à maintenir et à améliorer sa qualité paysagère. La charte paysagère se compose d'un diagnostic paysager, de recommandations et d'un programme d'actions.

- Le **diagnostic paysager** consiste en l'étude et la cartographie des paysages du territoire couvert par le parc naturel. Le diagnostic paysager dresse une caractérisation détaillée des paysages actuels (analyse descriptive), ainsi que des évolutions dont ces paysages ont fait l'objet et celles auxquelles ils seront probablement soumis à l'avenir (analyse évolutive). De même, il évalue les atouts et les faiblesses des paysages et détermine les enjeux spécifiques au territoire concerné (analyse évaluative).
- Les **recommandations** paysagères listent, sur base des enjeux déterminés par le diagnostic, les politiques particulières à mener en vue de préserver, gérer, valoriser et, le cas échéant, revaloriser le paysage.
- Le **programme d'actions** reprend des actions concrètes visant à mettre en œuvre les recommandations paysagères et que les communes s'engagent à suivre dans le délai de mise en œuvre du plan de gestion.

C'est une sorte de contrat établi en concertation avec les acteurs locaux. Elle fixe les objectifs à atteindre, les priorités et les moyens de protection et de valorisation. À l'échelle d'un parc naturel, elle permet une gestion plus cohérente du paysage supra-communal.

## Charte de quartier durable

Document précisant les conditions de mise en œuvre de quartiers urbanisables ou à urbaniser visant principalement à intégrer les notions de développement durable à toutes les phases de conception et de réalisation d'un quartier, de son dessin à son utilisation, de son vécu au quotidien.

## Éducation permanente

L'éducation permanente a pour objectif de favoriser et de développer, principalement chez les adultes :

- une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ;
- des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation.

## Gestion différenciée

La gestion différenciée (GD) est une approche raisonnée de la gestion des espaces verts. Elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... À l'échelle d'une commune, la GD permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.

## Intelligence territoriale

Ensemble des outils et méthodes d'analyse dont dispose un territoire pour assurer son développement, sa gouvernance ainsi que son pilotage. On y retrouve généralement quatre ingrédients :

- une organisation mutualisée d'acteurs qui forme un réseau implanté sur le territoire ;
- un processus de travail basé sur la collecte, l'échange ainsi que le traitement d'informations et de connaissances ;
- une attention particulière portée au développement durable et à l'attractivité des territoires ;
- un travail collectif, impliquant les parties prenantes du territoire.<sup>6</sup>

## Métapopulation

On parle de métapopulation pour désigner un ensemble de populations d'une même espèce, séparées par des barrières géographiques, entre lesquelles il existe des échanges (flux de gènes) plus ou moins abondants et fréquents.

## Résilience

Capacité des matériaux à résister aux chocs physiques. Propriété d'un individu à résister psychologiquement aux épreuves de la vie. Faculté d'une société à s'adapter à des modifications de son environnement pour retrouver son équilibre.

[6] Selon l'Institut Destrée

## Services écosystémiques <sup>7</sup>

Les écosystèmes, et plus généralement la biodiversité, soutiennent et procurent de nombreux services dits services écologiques ou services écosystémiques qu'on classe parfois comme bien commun et/ou bien public, souvent vitaux ou utiles pour l'être humain, les autres espèces et les activités économiques.

Ces services sont les multiples bienfaits que les agro-écosystèmes fournissent à l'humanité, de manière gratuite, ou pour lesquels on investit afin de bénéficier de ces services.

Les services agro-écosystémiques sont généralement considérés comme étant de quatre types :

- les **services de production** : ils sont liés à la nourriture, le fait de cultiver des céréales, de produire des betteraves, différents types de légumes..., tout ce qui est animal ou lié aux animaux, l'eau (potable, pour l'industrie, pour l'irrigation). Il y a toute une série de matériaux et de fibres végétales (le lin, le chanvre, le coton qui servent à nous habiller), les matériaux animaux (notamment les gommes), toutes les matières organiques fertilisantes produites par les mêmes animaux, quand on les répand sur les champs, toute la nourriture animale que l'on récolte (le foin par exemple ou les céréales destinées au nourrissage des animaux) en font partie. Les plantes et animaux ornementaux, les ressources génétiques, les ressources médicales et cosmétiques, également. Et en ce qui concerne l'énergie : les céréales, la végétation, donc tout ce qui est biomasse, qui permet de produire des énergies.
- les **services de régulation** : les flux de matières et les flux liés à l'eau (le fait d'avoir des niveaux d'eau qui sont le plus constants possibles tout au cours de l'année, en évitant les inondations hivernales mais aussi les périodes d'étiage pendant l'été ; ou qui permettent d'éviter les inondations, les coulées boueuses, les vents extrêmes...). Ces services de régulation concerne le climat, le contrôle de la pollution et des déchets, la qualité de l'air, la réduction du bruit, la fertilité des sols, la régénération naturelle des forêts
- les **services culturels** : le fait de se promener dans un endroit agréable, de profiter d'activités de loisir, d'activités orientées sur la découverte de la nature, la chasse, la pêche. On y intègre également le fait d'avoir un paysage agréable autour des bâtiments de vie, qui leur donne une valeur, la biodiversité culturelle et symbolique, à savoir la notion patrimoniale de la biodiversité.
- les **services de support** : ils sont à l'origine de la production des 3 autres services. C'est tout ce qui concerne les sols, l'énergie et l'eau, c'est-à-dire tous les cycles géochimiques et de l'eau, la

[7] Définition extraite de la conférence de Marc Dufrène (Quevaucamps, 13/03/13), « Quelle est la valeur de la biodiversité ? L'analyse des services agro-écosystémiques »

pédogenèse et la qualité des sols, la décomposition de la matière, la photosynthèse, soit des processus très naturels sans lesquels les autres services écosystémiques n'existeraient pas. Au niveau des processus biologiques, il y a la diversité génétique, le rôle d'habitat de protection, la dispersion de graines, la pollinisation globale, le contrôle biologique des espèces nuisibles et la limitation des espèces invasives.

### **Trame écologique**

La trame écologique (ou réseau écologique) est un concept théorique de l'écologie du paysage. Il décrit le complexe constitué par la somme (physique et fonctionnelle) des infrastructures naturelles. Il est visible à nos yeux (une vallée, un fleuve, une bande boisée) ou non (le corridor de migration d'une espèce de papillon), mais il correspond à une réalité écologique. Il s'agit de répertorier et cartographier les éléments permettant un maintien et une extension de la biodiversité sur un territoire. L'important dans ce concept est qu'il prend en compte la nature dans et hors des réserves, sur l'ensemble du territoire. Partout où elle a des potentialités de se développer.

